

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

OCTOBRE 1975 • N° 342 • 4 FRANCS

MOHAMED
DIAB

Préto



la terreur

Explorez-vous les possibilités d'investissement
en Afrique du Sud?...

AU SOMMAIRE

Vous dites ?...

Controverse sur les Rosenberg p. 4

L'évènement

Le racisme dans l'affaire Diab p. 6

Sur le vif

Grèves dans les foyers p. 7

Point chaud

Etats-Unis : Les difficultés de l'intégration scolaire à Boston p. 8

Dossier

Pretoria : la terreur p. 9

La terre est ronde

Le théâtre NG p. 19

Une connaissance réaliste

J'ai 19 ans, et j'ai un profond respect de la personne humaine.

Les actes de vandalisme contre les étrangers, que j'ai observés dans la rue, la méfiance, l'indifférence, et même la compassion hypocrite de certains petits-bourgeois m'ont éclairé sur le danger d'un retour à la situation des années trente et de l'instauration du fascisme; car c'est la haine raciale qui a donné naissance au fascisme, qui en est l'expression politique.

Le racisme rassure nos gouvernants dans le sens où il divise la classe ouvrière... L'agressivité restée à l'état latent dans les régions de l'inconscient est exploitée d'une telle manière, par la presse réactionnaire en particulier, que l'élément anti-social, que chacun possède en soi, trouve une issue dans des actes de vandalisme.

Le caractère sadique et pervers de l'idéologie raciste doit donc être combattu efficacement. Comment ? Je pense qu'il faut lui opposer une connaissance réaliste et pratique des processus de la vie sociale...

François BADOT,
21200 Beaune.

Ben Barka...

Il y a dix ans disparaissait celui qui fut le leader de l'Union Nationale des Forces Populaires, Mehdi Ben Barka.

« Témoignage Chrétien » disait encore le 4 avril 1974 :

« Il faudra bien, un jour, qu'on sache pourquoi et comment est mort Mehdi Ben Barka, notre ami... »

Aujourd'hui, devant la répression quotidienne qui s'abat au Maroc et en France sur les militants de l'opposition au régime d'Hassan II, il n'est plus possible de se taire.

A quand la révision du procès ? Il faut que ce scandale cesse.

Jean-Pierre LESCOP,
95870 Bezons.

Les snobs de l'antiracisme

Je lis dans votre dernier numéro un article s'opposant aussi bien au non-respect de la dignité humaine des harkis qu'aux mouvements pieds-noirs qui exploitent leur ressentiment. Membre du M.R.A.P., je suis pied-noir Française d'Algérie, à Mostaganem. Dans ma famille, personne ne fait de politique. A

19 ans, alors que je fréquentais une école en France, deux professeurs se moquaient ouvertement de moi et cherchaient à me ridiculiser. A la fin de l'année, j'ai été victime d'une tentative d'assassinat. Je n'ai été témoin d'aucun comportement semblable en Algérie de la part de pieds-noirs envers des Algériens dans des écoles.

Certes, il y a des mouvements pieds-noirs racistes. Mais trop de gens pensent que tous les pieds-noirs le sont, comme on pensait autrefois que tout juif est un usurier. Beaucoup de pieds-noirs sont écœurés de voir que les snobs de l'antiracisme leur font la leçon, et que tout cela n'est que comédie. Seuls les vrais antiracistes ont le droit de dire aux pieds-noirs leur quatre vérités. Les autres feraient mieux de se regarder dans une glace et de se taire.

M^{lle} RIGALL,
78600 Mesnil-le-Roi.

Le réaliste, c'est moi

Page 2 du n° 339 (juin 1975), 2^e colonne, votre N.D.L.R. ne démontre rien. Oui, tout est compliqué, et justement...

Vous titrez : « Vive le 8 mai 1945 ! » Victoire remportée sous la houlette d'un général de droite avec l'appui des impérialistes américains. Cela ne condamne pas la Résistance. Idem pour les Kurdes, les Biafrais, les Soudanais du Sud, les Irlandais... Avions-nous tort, il y a 20 ans de réclamer pour l'Algérie le droit à l'indépendance ?...

La vérité, c'est que dans la lutte politique, nous sommes souvent obligés de choisir un camp, avec ses « bavures », parfois ses crimes. Nous le faisons tous peu ou prou. Mais j'imaginai que le M.R.A.P. était un effort de dépassement des luttes présentes, un lieu où priorité était donnée à l'honnêteté, à l'intransigeance, non seulement vis-à-vis de nos ennemis, mais vis-à-vis de nos amis, de nous mêmes, pour poser les pierres d'attente d'une société plus vraie pour nos enfants et petits-enfants.

Vais-je être accusé d'être un idéaliste qui n'a rien compris à la real politik ? Je dis que le réaliste, c'est moi.

Jacques JOUBERT,
Redessan (Gard).

N.D.L.R. — Bien entendu, nous soutenons tous les peuples, quels qu'ils soient, en lutte pour leur dignité, leurs droits et le respect de leurs particularités. Pourtant, on ne peut amalgamer les problèmes posés en Algérie, en Irlande, au Biafra, en Irak, au Soudan du Sud, ou encore au Pays Basque français, en Bretagne, ou bien — c'est dans l'actualité — aux Açores, les servant de base aux forces américaines, dont un mouvement réclame la séparation du Portugal, ou à Cabinda, partie intégrante de l'Angola, mais très riche en pétrole où apparaît aussi une organisation séparatiste... Ce n'est pas manquer d'honnêteté ou d'intransigeance que de reconnaître la spécificité de chaque cas, d'en analyser toutes les données et de rechercher des solutions spécifiques... Le débat continue.

Peupler la Guyane ?

Il y a quelques années, je répondais à un article paru dans « Le Monde », où un certain M. Delorme prétendait que la présence des Antillais en France était un danger pour la culture française, et que la Guyane était notre terre d'expansion naturelle. Il prévoyait une importante montée du racisme anti-hommes de couleur dans l'Hexagone. Sur ce dernier point il voyait juste. Que la Guyane soit la terre d'expansion naturelle des Antillo-Guyanais, je le crois pour ma part de plus en plus. Car si notre apparence physique doit poser des problèmes en France, il nous faut bien vivre quelque part. Mais voici que « Paris Match » du 16 août publie un article intitulé : « Voulez-vous peupler la Guyane ? !... » On y découvre que nos gouvernants projettent d'installer là-bas des Français de race blanche, en nombre dépassant celui des habitants actuels de ce pays, pour s'emparer des municipalités par les urnes avec une apparence de légitimité, et instaurer une domination blanche dans l'esprit que l'on peut deviner. Nous devons défendre la Guyane, afin qu'elle demeure la terre d'expansion de notre peuple, rejeté de toute part. Nous devons protéger ses richesses naturelles contre les activités d'un groupe de rapaces sans scrupules guidés seulement par leur désir de profits.

D^r Maurice VIRASSAMY,
11000 Carcassonne.

droit & liberté

MENSUEL
120, rue Saint-Denis, Paris (2^e)
Tél. 231.09.57 — C.C.P. Paris 6070-98

Directeur de la publication :
Albert LEVY

Rédaction :
Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX
Lucky THIPHAINÉ

Publicité :
au siège du journal

ABONNEMENTS

- Un an : 40 F
- Soutien : 100 F

Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 40 F.
Autres pays : 55 F.
Changement d'adresse : 2 F.

Imprimerie La Haye-Mureaux
Tél. 231.70.14

● éditorial ●

Le pétrole, et le reste...

Ça recommence : aussitôt annoncé le réajustement du tarif du pétrole par les pays producteurs, voilà déclenchées les grandes manœuvres d'intoxication.

Radios et « grande presse » — que l'avalanche quotidienne des hausses n'émeut guère — se lamentent sur l'augmentation prochaine du prix de l'essence.

Le président Ford prétend que la décision de l'O.P.E.P. « accroîtra l'inflation à travers le monde », alors qu'elle en est précisément une conséquence : elle ne permettra d'ailleurs pas de rattraper le retard pris par le pétrole brut sur le renchérissement constant des produits industriels qu'achètent les pays sous-équipés.

On va jusqu'à dire que cette mesure porte un coup au « plan de relance ». Ce plan n'aurait donc pas tenu compte d'une telle donnée, élémentaire, et cela suffirait à compromettre le relèvement de l'économie française ? Nous ne pouvons croire à tant d'imprévoyance et de légèreté. Ce qui est vrai, c'est qu'en dehors du pétrole, la diminution constante des prix des matières premières provenant du Tiers Monde continue de fonder en grande partie la « richesse » de l'Occident.

Mais il faut bien donner une explication à la crise actuelle. Et, une fois de plus, « c'est la faute aux Arabes ». Même si sept seulement des treize pays de l'O.P.E.P. sont arabes. Même si les bénéfices des compagnies pétrolières multinationales et les taxes prélevées par l'Etat montent en flèche. Ce qui compte, c'est d'éviter une analyse objective de la situation.

Nous voyons ainsi se perfectionner la technique bien connue du « bouc émissaire ». Il fut un temps où « les juifs » constituaient à eux seuls cet épouvantail contre lequel on dirigeait mécontentements, protestations et colères. Le racisme présent s'y réfère encore, mais il prend pour cible favorite « les Arabes » : ceux qui vivent en France d'abord, et tous ceux qui existent sur la terre; et cette mise en accusation s'étend, de proche en proche, à tous les peuples du Tiers Monde qui, selon Minute et ses pareils, nous menacent, nous envahissent, nous exploitent et ne rêvent qu'à notre destruction.

Résultat : la haine, autre face de la peur, la violence et le crime se développent en France contre les immigrés, surtout les Maghrébins, les excitations se multipliant chaque fois que les pays producteurs de pétrole affirment leur souveraineté.

Ce qui est en cause aujourd'hui, ce sont, en réalité, les fondements mêmes du racisme. En 1975, il ne suffit pas de proclamer en théorie et au seul plan individuel l'égalité des hommes. L'inégalité — on s'en rend mieux compte désormais, à travers les luttes des peuples colonisés — tient avant tout à l'exploitation économique qui, pour se perpétuer, recourt à l'oppression politique, et, pour se justifier nourrit le racisme : « Ces gens-là », ces « sauvages », ces « fanatiques » sont déclarés incapables congénitalement de vivre libres et de contrôler leurs affaires. S'ils le tentent ou y parviennent, c'est considéré comme une agression, nécessitant une riposte militaire, dont le racisme devient une forme de préparation psychologique.

Mais le monde change. Et le soutien aux efforts des peuples opprimés pour faire prévaloir leurs droits et leur dignité, est aujourd'hui plus que jamais la pierre de touche d'un antiracisme véritable et sincère.

Albert LEVY.

● vous dites ? ●

Ils continuent de justifier le crime

Les Rosenberg ? coupables ! C'est la thèse fort claire à résumer, moins à défendre qu'Edgar Rubin reprend à son compte dans un article d'INFORMATIONS ET DOCUMENTS, publication américaine officielle à destination de la France (juillet 1975).

Pour M. Rubin, cette affaire est une vaste machination, montée avec art, dont le but est... de calomnier la « libre » Amérique et de permettre aux noirs desseins du communisme international de s'infiltrer jusque dans l'esprit des naïfs. Une partie de la presse parisienne, évidemment, souscrit à cette thèse et Jean Dutourd écrit à propos du film de Stelio Lorenzi « Que peut contre la vérité, un ouvrage de propagande et dénoncé tout de suite comme tel ? ». Qu'Edgar Rubin utilise cette appréciation pour « replacer l'affaire dans son climat », voilà qui relève plus de la manipulation que de l'information objective. Le débat, qui a suivi le film, témoigne de l'honnêteté intellectuelle avec laquelle il a été conçu.

Tous les arguments sont bons à M. Rubin qui justifie le meurtre des Rosenberg par les crimes du stalinisme. Personne ne cherche à les défendre, pas même le Parti communiste de l'U.R.S.S. qui les a condamnés solennellement, voilà bientôt vingt ans.

Rubin encore, magnifie « toutes les garanties dont bénéficiaient les Rosenberg » mais, pour lui, ils étaient communistes et leur parole n'a pas à être prise en considération. Cela semble suffire à ses yeux pour justifier leur mise à mort. Il se scandalise du fait que « se prévalant de leurs droits constitutionnels, ils ont refusé de répondre à d'innombrables questions durant le contre-interrogatoire » et affirme que « lorsque Julius fut interrogé par le procureur, il apparut clairement qu'il était tout à fait capable de mentir effrontément lorsque cela lui convenait ».

C'est dépasser la mesure M. Rubin, lorsqu'il s'agit de deux êtres qui, pour défendre leur liberté d'opinion en même temps que celle de tous les Américains, — et leur vie — utilisent une des rares garanties constitutionnelles qui leur soit restée dans un procès aussi inique. Fallait-il qu'ils entrent passivement dans les schémas du mac-carthysme (progressiste et partisan de la paix = communiste = espion) face à une Amérique tout entière dressée contre « l'homme au couteau entre les dents » dans le climat hystérique de la guerre froide ?

Non, il faut le redire, le droit n'était pas du côté « des magistrats aussi respectés que ceux de la cour d'appel de la 2^e circonscription » ; toutes leurs toques, leurs hermines, leurs serments et leurs décorations ne feront pas qu'un homme et une femme exécutés le 19 juin 1953 soient coupables quand ils étaient innocents. C'est ce que démontre à nouveau la réponse que Michaël et Robert Meeropol ont faite aux différentes assertions de M. Rubin.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX.

La réponse de Michaël et Robert

I. - LE TEMOIGNAGE DE M^{me} COX

Dans une déposition, les Greenglass ont déclaré à propos d'une console que c'était un cadeau des Russes et qu'une cache y avait été creusée pour placer des microfilms. Nos parents ont nié, assurant avoir acheté cette table chez Macy pour 21 dollars. Un témoin, M^{me} Cox, les a contredits.

M. Rubin affirme que cette contradiction entre les témoignages de M^{me} Cox et de notre mère confirmait celui des Greenlass. Mais il ne mentionne pas que cette table a été retrouvée par la suite et montrée à M^{me} Cox. Elle l'a identifiée sans hésiter.

De plus, un employé de chez Macy reconnut sous serment que Macy avait vendu cette table l'année même où notre père avait attesté l'avoir achetée pour environ 21 dollars, taxes comprises. Or, le juge Kaufmann a

considéré que cette nouvelle preuve ne méritait pas une comparaison.

II. - UN FAUX

Une fiche d'hôtel était le seul document visant à prouver que Harry Gold avait effectivement rencontré David Greenglass pour lui proposer de faire de l'espionnage. Nos défenseurs ont découvert que les initiales du réceptionniste étaient contrefaites, que les caractères étaient mal imprimés, etc. Autrement dit, il s'agissait d'un faux.

M. Rubin se range à l'avis du juge Weinfeld qui considéra qu'il n'y avait pas matière à une nouvelle comparaison.

Nous soutenons que ce point ne pouvait être élucidé que par une audience, avec témoins et citation à comparaître. Mais le juge Weinfeld l'a refusé, suivant le chemin indigne d'autres membres de la Justice fédérale.



Hélène et Morton Sobell



22 ans plus tôt à la Nation



La mère de Julius avec Michaël et Robert



Archives : Heures Claires

III. - ET DAVID GREENGLASS...

Reste enfin le problème de l'attitude de David Greenglass. S'il n'était pas un espion, pourquoi avouer en être un et impliquer mensongèrement sa sœur et son beau-frère ?

Notre opinion n'est pas différente de celle qui est émise dans le film d'Alain Decaux et Stelio Lorenzi. Nous pensons qu'après l'arrestation de David, coupable de vol d'uranium, le F.B.I. a dit aux Greenglass qu'ils risquaient la peine de mort pour espionnage et que Harry Gold s'apprêtait à les accuser d'être ses complices. C'est donc une grande peur qui a motivé l'attitude de Greenglass.

C'est ainsi qu'il accepta de « collaborer », ce qui signifiait mettre en cause d'autres innocents. En récompense, sa femme ne fut même pas poursuivie, bien qu'elle ait avoué le même crime que celui qui valut à nos parents d'être condamnés à mort.

● l'événement ●

LA VÉRITÉ VAINCRA

Du 13 au 20 septembre, les fils des Rosenberg ont fait en France une tournée triomphale, invités conjointement par les Editions Sociales et les Editeurs Français Réunis, à l'occasion de la parution de leur livre « Nous sommes vos fils ». Tournée qui fut une véritable course contre la montre, de Paris à Rennes, Lyon, Marseille, Aix, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Dijon et Limoges. Dans chaque ville : le même accueil enthousiaste et ému, et tout particulièrement au diner-débat organisé par le M.R.A.P. en conclusion de ce voyage.

A chaque étape, des conférences de presse ont été données : à Paris dès leur arrivée, un quart d'heure à la télévision dans le cadre de la fête de « l'Humanité », le surlendemain à l'hôtel « Lutétia » avec les éditeurs et le M.R.A.P., et dans tout le pays dans les librairies où ils ont signé leur livre.

Ils ont signé dans des comités d'entreprises, comme à Bordeaux, à la Sécurité sociale, chez Dassault à Dijon, au complexe industriel de Saint-Fons, près de Lyon.

DROIT ET LIBERTÉ — N° 342 — OCTOBRE 1975

Si M. Rubin essaye de préjuger ce que les dossiers secrets du Gouvernement peuvent nous apprendre, sa tentative tourne court à la lumière d'au moins un élément qui nous est déjà parvenu. C'est l'indication selon laquelle un procureur adjoint a parlé avec le juge avant le procès et a obtenu la promesse que la peine de mort serait prononcée « si les preuves la justifient ».

En bref, M. Rubin a cherché à abuser le peuple français par des arguments trompeurs et par l'omission de faits importants. Nous sommes sûrs que les Français refuseront une telle propagande tout comme ils l'ont fait en 1952 et 1953, lorsqu'ils se sont unis de toutes parts pour demander la clémence.

Michael et Robert MEEROPOL.

DEUX LIVRES POUR CONNAITRE TOUTE L'AFFAIRE

NOUS SOMMES VOS FILS — L'AFFAIRE ROSENBERG, par Michael et Robert Meeropol.

Les deux fils racontent pour la première fois leur propre histoire. Ils retracent le cauchemar des années 1950-1954, le procès, les appels, l'exécution de leurs parents, les chicanes judiciaires sur leur propre sort. Avec la correspondance de Julius et d'Ethel, en grande partie inédite.

ON CONDAMNE BIEN LES INNOCENTS, de Morton Sobell. C'est le procès Rosenberg, vécu du banc des accusés. C'est le récit des conditions de vie à Alcatraz vécues par un homme simple et cultivé qui sait raconter avec sincérité ce qu'il voit et ce qu'il ressent. Il aurait pu, comme Greenglass ou Elichter, se sauver en chargeant Ethel et Julius Rosenberg. Ayant dit « non » il fut condamné à 30 ans de prison et expédié à Alcatraz.



Michaël (avec Gilles Ségol)

Des organisations les avaient invités à participer à des débats qui ont rassemblé chaque fois de 100 à 400 personnes. Et toujours, ils ont rencontré le même espoir de voir triompher la justice.

Nos comités locaux ont fait de grands efforts pour assurer la réussite de cette tournée. A Paris, nos militants, les 13 et 14 à notre stand de la fête de « l'Humanité », ont dû faire face à un véritable flot humain, venu demander des dédicaces à Michaël, à l'avocat Marshall Perlin et au comédien Gilles Ségol. Le dimanche à 15 heures, plus un seul exemplaire de « Nous sommes vos fils » n'était disponible à Paris. Les 25 000 exemplaires de la première édition ont été rapidement épuisés. Aux magasins du « Printemps », à Paris, 150 livres ont été vendus en deux heures, autant au stand du M.R.A.P. à la fête de « l'Humanité », plus encore à Rennes, 120 à Strasbourg...

Et ce furent des délégations de travailleurs venus attendre Michael à la descente du train à Toulouse ; une visite à l'hebdomadaire « La Vie Ouvrière » où le directeur Henri Krazucki, bouleversé, apprit de Mi-

chael que c'est grâce aux milliers de signatures des travailleurs français, déposées sur la table du juge que lui et son frère purent être rendus aux parents Meeropol.

Le diner-débat du M.R.A.P., le 19 septembre, au Cercle Républicain, rassemblait près de cent personnes, avec aux côtés de Michaël, une amie retrouvée à Paris qui allait à l'école avec lui, Marshall Perlin, Pierre Paraf, Charles Palant, Albert Lévy, Stelio Lorenzi, M^{re} Borker, représentant le P.C.F., Robert Moynot, de la C.G.T., Madeleine Braun et Antoine



Robby

Spire pour les éditeurs, et André Rosel qui a publié le livre de Morton Sobell, de nombreux membres de notre Bureau national et tant d'amis, comment les citer tous ?..

Pierre Paraf situa la campagne actuelle dans le contexte de toutes les luttes pour la liberté. Et Charles Palant évoqua les moments passés, le soir de l'exécution, à attendre la grâce ; il rappelait les milliers de lettres reçues ensuite.

Tous nos amis quittèrent Michael très tard, gardant présents ces mots du fils des Rosenberg : « La vérité vaincra ! »

● l'événement ●

Le 29 novembre 1972, un travailleur algérien de 32 ans, Mohamed Diab, était tué dans un commissariat de Versailles.

Il aura fallu près de trois ans pour que le sous-brigadier Robert Marquet, qui tira la rafale de mitraillette, comparaisse, les 18, 19 et 20 septembre 1975. Et dans quelles conditions ! Non pas en Cour d'Assises, comme cela eût été logique, mais devant un Tribunal correctionnel, pour le simple délit d'homicide involontaire. Avec un luxe considérable de moyens, mais à travers maintes contradictions et anomalies — que les avocats de la famille Diab, M^{me} Gisèle Halimi et Benabdallah ont mis en relief — tout a été fait pour accrédi-ter la thèse de la légitime défense. Et le procureur a demandé pour le coupable une peine d'un an de prison, suscitant par ses propos des remous dans l'assistance qui emplissait la salle.

Jugement le 16 octobre.

Cité comme témoin par les avocats de la famille Diab, Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P., a été entendu le 20 septembre par le Tribunal de Versailles. Après avoir rappelé l'action du comité du M.R.A.P. des Yvelines aux côtés de M^{me} Diab, il a souligné que, dans le drame de novembre 1972, « le racisme a joué un rôle certain, sinon déterminant ; ce qui signifie, en d'autres termes, que si, à la place de Mohamed Diab, il y avait eu un Français, les choses ne se seraient pas passées de la même façon ».

A l'hôpital d'abord, où, en dépit du comportement anormal de Mohamed Diab, il ne s'est trouvé personne pour comprendre que son état relevait de la médecine. Au contraire, on a attribué à ses origines, à sa « race » ce comportement : « On en a marre de ces Arabes. — a dit quelqu'un. — Ils ne nous font que des ennuis ». Et on a appelé la police.

Les policiers ont affirmé qu'alors Mohamed Diab leur avait paru ivre. Ne peut-on supposer que s'il s'était agi d'un Français, on l'aurait, dans de telles conditions, laissé partir avec sa femme, sa sœur et son voisin qui étaient accourus le chercher pour le ramener à la maison ?

Au commissariat, enfin, se succèdent une série de faits significatifs, au sujet desquels les témoignages concordent. Sans parler du tutolement méprisant « qui est trop souvent de rigueur en pareils lieux », on insulte avec insistance Mohamed Diab : il est question, à plusieurs reprises de « sale race » ; sa femme, sa sœur sont traitées de « salopes ». Puis, on l'oblige non seulement à quitter ses chaussures — ce qui pourrait s'expliquer par des raisons de sécurité — mais à se dévêtir complètement (en



Photo A.F.P.

La famille de Mohamed Diab

Le racisme dans l'affaire Diab

présence de deux femmes détenues dans la même salle). Le sous-brigadier Marquet, très excité (l'analyse révélera ensuite qu'il a un taux excessif d'alcool dans le sang, alors que ce n'est nullement le cas pour Mohamed Diab) frappe sa victime, et la menace ; il crie : « Je veux le tuer ». Et sans qu'il y ait eu de corps à corps (des témoignages de policiers l'ont confirmé à l'audience), il l'abat d'une rafale de mitraillette.

Une première observation s'impose : en présence d'un homme agité, que l'on croit ivre, de telles méthodes ne sauraient avoir pour effet que de l'énerver davantage encore, alors qu'il aurait fallu l'apaiser. « On ne peut s'empêcher de penser qu'il y a eu là, véritablement, une provocation délibérée », constate Albert Lévy. Et il poursuit :

« D'autre part, ce qui s'est produit dans cette salle, c'est un phénomène bien connu des psychologues et des sociologues qui ont étudié le racisme. De l'insulte à l'humiliation, de l'humiliation aux coups et aux menaces, jusqu'au geste fatal, le ton, la tension montent, et celui qui possède la force se grise du sentiment de sa supériorité. Dans ce jeu tragique du chat et de la souris, celui qui domine s'exalte d'autant plus que sa victime lui résiste. Et l'ultime expression de sa puissance, c'est la suppression totale de cet Autre qu'il méprise, qu'il hait de plus en plus, et qu'il tient à sa merci. Tout paraît illustrer ici une manifestation de ce racisme des « petits blancs », eux-mêmes frustrés, humiliés, qui croient se grandir par l'abaissement, l'écrasement d'autres êtres plus faibles qu'eux, plus vulnérables dans le contexte d'une société où l'Arabe est traité en sous-homme dangereux ».

« On a beaucoup parlé de la « dé-mence » de Mohamed Diab », constate le secrétaire général du M.R.A.P. « Ne peut-on pas, serait-ce à titre d'hypothèse, envisager qu'une poussée de rage raciste s'est emparée du sous-brigadier Marquet ? »

Ce racisme, « maladie que certains contractent et dont d'autres meurent », Albert Lévy le situe, pour conclure, dans un ensemble de faits inquiétants qui ne cessent de se multiplier en France. Précisant que nous ne saurions pratiquer un amalgame mettant en cause tous les policiers, ni la police en tant que telle, il cite les nombreux cas ou des représentants de la force publique se sont livrés à des actes répréhensibles, et souhaite « que l'esprit de corps ne l'emporte pas sur l'esprit de justice ».

Après ce témoignage, le Président du Tribunal demande au sous-brigadier Marquet : « Etes-vous raciste ? »... Celui-ci répond, bien entendu, que non, et qu'il a des amis nord-africains. « On connaît aussi beaucoup d'antisémites qui disent avoir des amis juifs ! » s'écrie M^{me} Gisèle Halimi. Mais une telle réponse suffit au Procureur pour dédouaner le meurtrier : « On ne peut être raciste que volontairement », affirmera-t-il dans son réquisitoire, qui fut en réalité... une plaidoirie.

Parmi les autres témoins qui sont intervenus à la demande des avocats de la famille Diab, citons : Henri Noguères, président de la Ligue des Droits de l'Homme, Marius Apostolo (C.G.T.), Pierre Evain (C.F.D.T.), les écrivains Pierre Emmanuel, de l'Académie Française, Jean-Marie Domenach, Claude Mauriac, et Michel Foucault, M. Bitterlin, secrétaire général de l'Association France-Pays Arabes, le R.P. Pohier, A. Gheraieb, secrétaire général de l'Amicale des Algériens en Europe.

● sur le vif ●

Grèves dans les foyers

En septembre 1974 le foyer Sonacotra « Allende » de Saint-Denis entamait le premier une grève des loyers pour riposter à l'augmentation injustifiée des loyers par la société gérante.

Les travailleurs résidents, en majorité immigrés, réclamaient par ailleurs des modifications du nouveau statut affiché dans les foyers. Par exemple un changement des draps plus fréquent, la reconnaissance des délégués élus, la gestion démocratique des foyers, la possibilité à chacun d'héberger exceptionnellement un ami ou parent venu de loin, qu'aucune exclusion d'un résident ne puisse se faire sans qu'elle ait été discutée auparavant entre le directeur du foyer et le comité des locataires ; la mise à disposition d'un tableau d'affichage pour l'information des résidents ; l'installation d'un cabinet téléphonique à l'intérieur du foyer avec des micros, pour appeler sans

se déranger et permettre une évacuation rapide en cas de sinistre ; l'inscription en priorité sur les listes d'admission de tout locataire obligé de quitter le foyer pour raison de santé, de travail ou familiale. Enfin, la reconnaissance des libertés individuelles de tout résident et la possibilité pour celui-ci d'exprimer ses opinions et donc de se réunir, quel que soit le caractère des réunions.

La Sonacotra a tenté par tous les moyens de briser ce mouvement, afin que ce type de lutte n'atteigne pas d'autres foyers gérés par elle. Elle fit quelques concessions mineures et durcit très vite sa position en traduisant les délégués en justice pour obtenir leur expulsion, pour l'exemple.

La Sonacotra essuya une première défaite en justice tandis que les résidents plus solidaires encore avaient le soutien des forces démocratiques, de la municipalité et du

Antisémites en action

Lâcheté, fascisme impénitent, haine d'autant plus absurde qu'elle se manifeste dans un monde où l'histoire a condamné sans recours la peste de l'antisémitisme, comment qualifier l'attentat commis le lundi 22 septembre à 20 heures contre le Grand Rabbin Kaplan ? Le M.R.A.P. a tenu à lui exprimer sa solidarité.

On nous signale, à Bondy, les propos provocateurs d'un individu dont l'appartement jouxte la synagogue : « sales juifs ! » et autres compliments de cet ordre, accompagnés de musique militaire allemande... Attentat également contre la synagogue de la Paix à Strasbourg. Au Blanc-Mesnil, M. Charles Lellouche, rabbin, a reçu des menaces de mort : « Sale juif, on te fera la peau ainsi qu'à ta famille » ; et les murs ici, comme récemment dans le 20^e arrondissement de Paris, se voient régulièrement maculés d'inscriptions antisémites. Ce genre de menaces s'est d'ailleurs multiplié à l'adresse des chefs religieux des communautés, ces derniers temps.

Une lettre qu'un de nos lecteurs a reçu et qu'il nous a fait parvenir est significative... un vrai morceau de bravoure... « ... dans ma famille, nos titres de noblesse ont été obtenus uniquement sur les champs de bataille... contrairement à vous qui vous cachez chez les autres au lieu d'aller défendre vos synagogues. En bref, vous êtes bien ce juif errant et maudit qui n'inspire que répugnance et mépris... Autrefois mes ancêtres lançaient leurs chiens sur les gens de votre race et les pendaient aux arbres de la forêt pour le seul régal des corbeaux... Plus près de nous, Hitler vous envoyait à la chambre à gaz et au four crématoire... ».

La persistance de telles mentalités ne laisse pas d'inquiéter. Il faut bien constater que tous ces faits s'accroissent et que bien peu est fait pour expliquer à quoi ils peuvent mener. Sans doute n'est-ce pas la suppression du « 8 mai » qui fera avancer dans ce sens.

En Italie, la sentence qui a frappé les auteurs de l'attentat et des inscriptions racistes de la synagogue de Milan, montre qu'il est possible d'agir ; les peines de prison vont jusqu'à 2 ans et 4 mois et sont accompagnées de fortes amendes. L'intérêt de cette sentence est aussi d'être lié à la loi contre la reconstitution des ligues fascistes et de montrer le sens d'un combat qui reste une lutte pour que vive la liberté.

J.-L. S.-D.

M.R.A.P. local. Mais ce conflit avec la Sonacotra s'est étendu et de nombreux autres foyers sont en grève pour l'obtention de revendications similaires, tels les foyers du « Tiers-Pot » à Garges-lès-Gonesses, des « Sorbiers » à Nanterre, « Robespierre » à Bagnolet, « Romain-Rolland » et « Pinel » à Saint-Denis et d'autres encore à Montreuil, Pierrefitte et Bobigny.

Les délégués de sept foyers Sonacotra de la région parisienne se sont rencontrés récemment et ont constitué un comité de coordination. Gageons que la maturité des locataires, leur cohésion et le soutien des populations et des forces démocratiques mettront définitivement en échec les prétentions de la direction de la Sonacotra et verront enfin aboutir les conflits au bénéfice des travailleurs. Ceux-ci de plus en plus menacés par le chômage et la crise qui frappe notre société, ne veulent pas — à juste titre — en supporter les conséquences.

Souhaitons que tous les militants du M.R.A.P. qui ne sont pas encore en rapport avec ces divers foyers, le fasse rapidement pour renforcer leur lutte.

L. T.

Le jugement sera rendu le 21 octobre 1975, à Paris.



Ces graffiti sur les murs de nos villes.

Ces 2 photos parmi d'autres, nous ont été envoyées par notre comité local de Toulouse qui a fait 3 nouvelles adhésions au M.R.A.P. lors d'une journée d'action.



Joan Little est acquittée

Malgré les tentatives de l'Etat de Caroline du Nord pour intimider ses juges et pour amoindrir sa défense, Joan Little a été innocentée par un jury composé de 6 blancs et 6 noirs. Cette jeune femme noire comparait depuis 25 jours devant les jurés de Raleigh (Caroline du Nord) sous l'accusation du meurtre de son gardien blanc, de la prison de Beauford, où elle se trouvait en attendant le résultat de son recours en appel d'une condamnation à 7 ans de prison pour vol. Le jury a donc, à l'évidence, admis la version des faits de Joan Little qui affirmait qu'elle avait frappé — pour se défendre — son geôlier qui tentait de la violer.

Cette affaire prend une très grande signification car elle prouve qu'une femme noire peut se défendre elle-même contre le viol et, plus généralement, elle montre aux Noirs du Sud que le racisme peut être vaincu.

Mais pour l'appareil judiciaire de Caroline du Nord, cette affaire est une sorte de camouflet et sa rancœur s'exerce contre les défenseurs de Joan.

Son principal conseil dans cette affaire, Jerry Paul, un avocat blanc du Sud, risque une peine de prison et la radiation du barreau pour « offense à la Cour ». Il avait seulement demandé au juge de cesser d'afficher son parti-pris pour l'accusation. Pour cela, on lui infligea 14 jours de prison et il lui fallut attendre presque une semaine avant d'être libéré et entendu. Déjà, Morris Dees, un autre de ses avocats, avait été expulsé de la salle du tribunal au cours de la troisième semaine du procès. On l'accusait d'avoir tenté d'obtenir un faux témoignage.

Joan Little mène donc mainte-

● points chauds ●

Etats-Unis : LES DIFFICULTÉS DE L'INTÉGRATION SCOLAIRE

Ainsi que le Comité contre le Racisme (C.A.R.) en exprimait la crainte (1), la rentrée scolaire à Boston, le 8 septembre dernier, a donné lieu à de violents incidents, comme l'année précédente provoqués par l'hostilité des blancs contre le « busing ».

L'idée du « busing » est simple : dans une ville où l'école d'un quartier est trop blanche et celle d'un autre trop noire, on transporte par autobus des élèves d'un établissement dans l'autre, afin d'établir un certain équilibre racial et harmoniser l'enseignement dont le niveau est plus faible dans les écoles noires.

Personne n'est satisfait du « busing » qui n'a guère de partisans en dehors des théoriciens. Ni les blancs dont les préjugés raciaux sont heurtés de front, ni les noirs qui constatent que ce « busing » s'effectue le plus souvent à sens

unique : ce sont les enfants blancs qui vont dans les écoles noires et rarement l'inverse (mais on voit ce que cela donne à Boston). D'autre part, beaucoup de noirs s'élèvent contre l'abandon de leur culture afro-américaine qu'impose cette opération.

Il est intéressant également de constater que les incidents de Boston ont été déclenchés par les habitants des quartiers blancs pauvres pour lesquels le « busing » est ressenti aussi comme une frustration sociale, d'ailleurs exploitée par les politiciens locaux : pourquoi les petits blancs sont-ils astreints au « busing », alors que les blancs riches y échappent dans leurs « suburbs » ou envoient leurs enfants dans des établissements privés auxquels le « busing » ne s'applique pas ?

Robert PAC.

(1) Voir D et L n° 341 - Sept. 75.

APRÈS LES INCIDENTS DE BOSTON

Le M.R.A.P. a témoigné sa solidarité avec les membres du C.A.R. (Comité Antiraciste Américain) dans un appel signé par diverses personnalités. Cet appel souligne combien il est inadmissible qu'après les violences racistes de Boston, ce soient des militants antiracistes qui aient fait l'objet d'interpellation de la part de la police. Il s'élève avec force contre les honteuses manifes-

tations qui ont marqué la rentrée scolaire à Boston et rappelle l'urgence de la lutte pour que cesse, partout dans le monde, le phénomène odieux de la ségrégation raciale.

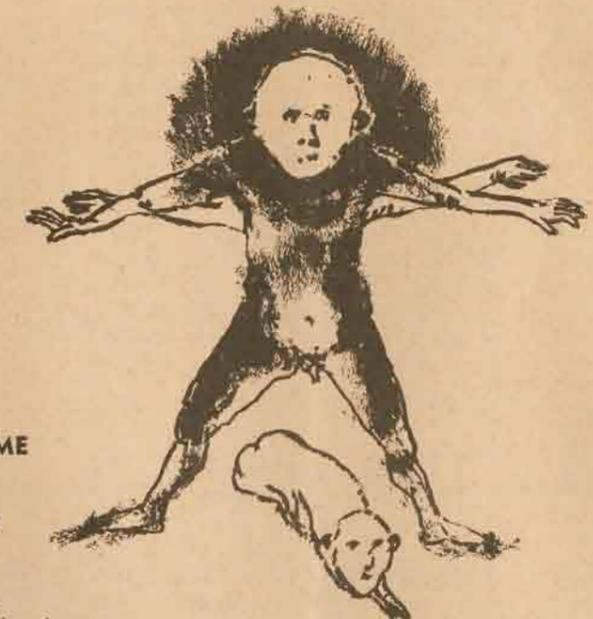
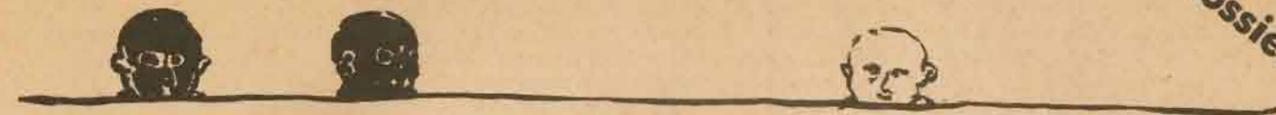
Signataires : Mesdames Michelle Vincent Auriole et Jacqueline Victor Brauner.

Messieurs Louis Daquin, cinéaste ; Jean Lacouture, journaliste ; Michel Leiris, écrivain ; Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) ; Mme Françoise Mallet-Joris, écrivain ; MM. Michel Mitrani, cinéaste ; Théodore Monod, Membre de l'Académie des Sciences, Professeur honoraire au Museum ; Ambroise Monod, travailleur social ; Pierre Paraf, écrivain, président du M.R.A.P. ; Jean Picart le Doux, artiste peintre ; Jean Pihan, prêtre catholique, vice-président du M.R.A.P. ; Monseigneur Guy Riobé, évêque d'Orléans ; Claude Roy, écrivain ; Armand Salacrou, de l'Académie Goncourt.

On peut encore se joindre à l'appel.

Robert PAC.

● dossier ●



BREYTEN PRIE POUR LUI-MEME

Que la Douleur existe est inutile Seigneur
Nous pouvons très bien nous en passer
Une fleur n'a pas de dents

La Mort est bien le seul accomplissement
Mais garde notre chair jeune comme du chou frais
Attache-nous comme le corps rose d'un poisson
Laisse-nous nous charmer avec des papillons profonds comme des yeux

Fais grâce à nos bouches nos boyaux nos cerveaux
Laisse-nous goûter régulièrement l'air tendre du soir
Nager dans des mers tièdes, dormir avec le soleil
Rouler tranquillement à vélo les dimanches brillants

Et petit à petit nous pourrions comme de vieux bateaux ou de vieux arbres
Mais éloigne de Moi la Douleur o Seigneur
Que d'autres puissent la porter
Soient jetés en prison, Broyés

- Lapidés
- Pendus
- Fouettés
- Manipulés
- Torturés
- Crucifiés
- Interrogés
- Placés en résidence surveillée
- Battus jusqu'au sang

Soient exilés sur des îles éteintes pour la fin de leurs jours
Croupissent dans des fosses humides jusqu'à devenir des os verts de vase
[et suppliants

Leur tête pleine de clous, des faux dans l'estomac
Mais pas Moi
Mais ne nous donne jamais la Douleur ou la plainte

Dessin et poème de Breyten Breytenbach arrêté dernièrement en Afrique du Sud

Pretoria

La terreur

L'actualité a mis de façon tragique le problème de la répression à l'ordre du jour. Le samedi 27 septembre, au petit jour, cinq hommes jeunes, mouraient, froidement assassinés par un régime aux abois et condamné par l'Histoire. Espagne... ! Sous d'autres ciels, d'autres hommes, dans le même combat pour la liberté subissent également une répression vigilante, implacable, sanguinaire. Dans le poème de Breyten Breytenbach, nous lisons le formidable amour de la vie, de la vie tout simplement, qui fait que

L'homme ne peut envisager sans frémir, les longs jours de l'emprisonné. L'homme qui écrivait ces vers connaît désormais le sort dont il écartait jadis avec horreur l'éventualité... en République Sud-Africaine.

En République Sud-Africaine : 1500 personnes arrêtées chaque jour pour infraction à la loi sur les « pass » ; record total des exécutions capitales avec la moyenne éfarfante de 2 pendus par semaine ; record mondial de la mortalité infantile dans les « Bantoustans » ou réserves africaines — 1 enfant sur 2 y meurt avant l'âge de cinq ans... Arrêtons là l'énumération sinistre... Ou plutôt, un autre record... Celui-là aussi devra être cité pour ce qu'il explique : record mondial du taux de profit pour les investissements de capitaux.

S'étonnera-t-on alors de voir de

grands pays comme le nôtre, par exemple, maintenir avec le régime de l'apartheid des relations telles qu'un journal raciste de Johannesburg puisse dire de la France qu'elle est « la seule amie de l'Afrique du Sud » ? S'étonnera-t-on de voir des dizaines d'entreprises françaises accourir, attirées par de juteux profits, au mépris de toutes les instances internationales ? Faut-il être surpris de ce que l'aide militaire que notre gouvernement a fourni jusque-là, permette désormais aux racistes de Pretoria de construire leurs propres armes, y compris les plus terribles ? Et doit-on trouver incompréhensible la terreur que fait régner un gouvernement honni du peuple pour qu'une poignée d'hommes puisse continuer à accumuler de fabuleuses richesses, fût-ce au prix du sang et des larmes de toute une nation ?



Cherchez le terroriste



...de terreur

Un certain nombre de personnalités universitaires comme James Polley, tuteur (aumônier) de l'université du Cap, Raymond Suttner, lecteur en droit de l'université de Natal, et en Namibie le révérend Zephania Kameeta, Africain, responsable du « Paulinum Theologicum Seminary » de Ottjimbingwe, ont subi le même sort, ce qui manifeste bien l'étendue de la crise que traverse toute la société sud-africaine. Cette crise se manifeste également dans la presse dont une partie jubile devant l'efficacité de la répression, tandis que certains autres journaux, pourtant très favorables à la politique raciste, s'interrogent sur les excès auxquels elle mène. C'est ainsi qu'on peut lire dans « Die Vaterland » : « La détention sans procès, aussi vitale qu'elle puisse paraître pour la sécurité de l'Etat, est devenue de plus en plus difficile à défendre. Même des dirigeants du Parti nationaliste sont de plus en plus embarrassés à ce sujet ».

Bien entendu, et parallèlement à ce qui se passe actuellement dans la société blanche, la répression reste massivement et principalement appliquée aux noirs et d'abord au mouvement ouvrier, quelles qu'en soient les manifestations.

C'est ainsi que le 21 septembre, 142 ouvriers d'une boulangerie industrielle ont été arrêtés pour fait de grève. Un séminaire noir vient d'être également fermé, tandis que tous les dirigeants de la S.A.S.O. (Organisation des étudiants sud-africains), une organisation d'étudiants noirs nationalistes, connaissent eux aussi l'univers carcéral du régime raciste, l'un des plus sombres du monde, où l'isolement total et la torture généralisée s'allient pour tenter de briser physiquement et moralement les hommes qui se sont levés face à un système de gouvernement qui est la honte de l'humanité.

Rien ne peut empêcher pourtant que se poursuive la lutte de libération nationale. Ainsi, les menées du gouvernement de Pretoria pour démanteler la Namibie se sont heurtées à la résistance du peuple, tandis que quelques « chefs » fantoches venaient « dialoguer » avec les racistes pour une soi-disant « conférence constitutionnelle » et découvraient avec stupeur les micros qu'on avait auparavant placés sous leurs lits... sans doute pour favoriser le « dialogue »... Les peuples ne s'y trompent pas et celui de

Une vague...

Depuis environ un mois et demi, une nouvelle vague de mesures répressives et d'emprisonnements s'est abattue sur l'Afrique du Sud, avec la particularité que, cette fois, elle ne touche plus seulement des organisations démocratiques noires mais également des secteurs importants de l'opposition anti-apartheid dans la population blanche.

C'est qu'en effet la montée des luttes, les changements internationaux donnent à réfléchir aux racistes au pouvoir. Depuis quelques années les grèves se succèdent, avec parfois des aspects insurrectionnels, et, malgré le contrôle policier extrême qui est appliqué, de plus en plus de voix se font entendre en faveur de changements radicaux. A l'extérieur, le no man's land colonialiste et raciste qui séparait la République sud-africaine du reste de l'Afrique s'effondre (indépendance du Mozambique, luttes de libération en Angola, en Rhodésie, en Namibie), tandis que la réprobation de l'opinion publique internationale se traduit de plus en plus dans les résolutions de l'O.N.U., de l'O.U.A., et même des différents Etats qui ont encore des rapports avec Pretoria. Ces réalités nouvelles ébranlent la conscience de nombreux blancs, d'autant plus qu'en Afrique du Sud égale-

ment, la crise se fait sentir avec une forte inflation, et que, par conséquent, la sécurité matérielle elle-même se trouve sinon menacée, du moins mise en cause.

Des secteurs jusque là peu intéressés aux luttes politiques comme des organismes religieux, prennent des positions nettes contre l'apartheid, il en est de même pour des organisations d'étudiants, tandis que le mouvement ouvrier se développe, surtout chez les noirs, à l'avant-garde du mouvement de libération nationale.

La réponse du gouvernement, c'est une répression accrue, et les dernières arrestations, sous le coup du « terrorism act », permettent d'en juger. La presse a fait état de l'incarcération et de la mise au secret de Breyten Breytenbach, peintre et poète sud-africain qui vivait en exil en France depuis 1961. Son mariage, en 1963 avec une Française d'origine vietnamienne, lui interdisait de revenir dans son pays : il tombait en effet sous le coup de la loi considérant comme « immoraux » les rapports et à plus forte raison le mariage entre individus de « races » différentes. Rentré clandestinement dans son pays, il fut pris et arrêté au mois d'août par les forces de sécurité sud-africaines. Le M.R.A.P., immé-

diatement, faisait connaître sa vigoureuse protestation et formait un comité pour la libération de l'artiste.

Breyten Breytenbach n'est pas le seul. Ce sont des dizaines d'hommes et de femmes qui ont été arrêtés ces dernières semaines. Des organismes (de Blancs) comme le « Christian Institute », le S.P.R.O. C.A.S., (Institut de recherche sur les effets de l'apartheid dans la société sud-africaine) ont été complètement démantelés et leurs dirigeants arrêtés. Il est à noter que ces organismes étaient nés de prises de position religieuses ou morales contre le racisme mais qu'ils affirmaient de plus en plus clairement leur solidarité réelle avec le mouvement ouvrier et nationaliste africain. Ces attitudes sont très nouvelles dans ces milieux, d'où l'inquiétude des couches les plus attachées à l'apartheid devant l'éventualité d'une jonction avec les nationalistes africains.

Le problème est le même en ce qui concerne la N.U.S.A.S. (Union nationale des étudiants sud-africains) implantée dans les universités blanches anglophones et qui a vu également la plupart de ses dirigeants, dont Karell Tip, son président, arrêtés sous le coup de la loi sur le terrorisme.

L'APARTHEID

Blancs : 4.000.000, non Blancs : 19.000.000, dont les Africains : 16.500.000 (env.).
1 médecin pour 400 Blancs.
1 médecin pour 44.000 Noirs.
A l'Université (1972), 6.353 Africains, 84.232 Blancs.
Zones blanches : 87 % du territoire.
« Bantoustans » : 13 %.
Le rapport du salaire dans les mines : de 1 (Noirs) à 20 (Blancs).
Rendement annuel des investissements U.S. En Afrique du Sud : de 17 à 21 % ; dans le reste du monde : de 10 à 11 % (au cours de la dernière décennie).

« Amoureux de vivre à en mourir »

Vivre sous l'apartheid, si l'on croit à la dignité du nom d'homme, si l'on se lève et que l'on chante, c'est aussi, souvent, savoir mourir. Il y avait un grand poète, un chanteur grave qui était aussi un ouvrier. Il se nommait Vuyisile Mini. Dirigeant de l'ANC, il fut arrêté en 1964 et condamné à la peine capitale. « Amoureux de vivre à en mourir », du fond de son cachot il chantait l'espérance :

« That' umthwalo Buti sigoduke
balindile comama noo bab' ekhaya »

(« Prends tes affaires, mon frère, et partons,
Nos pères et nos mères nous attendent à la maison »)

Ben Thurok, démocrate blanc, enfermé dans la même prison, nous rapporte les moments ultimes de la vie exemplaire du poète :

« La dernière soirée fut d'une tristesse accablante. De leurs cellules de condamnés à mort, les héros annonçaient aux autres occupants de la prison, par un chant doux et mélancolique, que leur fin était proche... Ce n'est que tard dans la nuit que leur chant s'arrêta, et que la prison sombra dans un silence inquiétant.

J'étais déjà éveillé lorsque le chant reprit tôt le matin. De nouveau, cette musique si tragiquement belle s'éleva d'entre les barreaux des fenêtres, emplissant de son écho la promenade, allant se perdre dans les immenses cours de la prison.

C'est alors que, de façon inattendue, la voix de Vuyisile Mini retentit dans les couloirs silencieux. Vraisemblablement juché sur un tabouret, pour pouvoir parler par un trou d'aération ménagé dans le mur de sa cellule, il lança en langue Xhosa, de sa voix de basse reconnaissable entre toutes, son ultime message au monde qu'il allait quitter. D'une voix à la fois pleine d'émotion et d'un défi indomptable, il parla de la lutte de l'African National Congress et proclama sa foi absolue dans la victoire future. Puis Khayinga et Mkaba enfreignirent à leur tour tous les règlements de la prison en criant leurs adieux.

Peu après, j'entendis s'ouvrir la porte de leur cellule. En tendant l'oreille, j'entendis un murmure de voix, puis les trois martyrs entonnèrent une ultime et poignante mélodie qui sembla résonner dans la prison tout entière pour disparaître ensuite progressivement dans les profondeurs du quartier des condamnés. »



Photo Gilles Caron-Gamma

« Balindile comama noo bab' ekhaya »
(Nos pères et nos mères nous attendent
à la maison)

Vuyisilé Mini

Namibie, guidé par la S.W.A.P.O. sait ce qu'il en est de ce « dialogue », alors que la répression vient à nouveau de frapper et que l'on estime à 200 les personnes arrêtées dans l'Ovamboland pour « menées subversives » à la suite de l'assassinat du « premier ministre » de ce « foyer national ».

Cette longue énumération, malheureusement dictée par l'actualité, permet de montrer la vanité de tous les discours — repris complaisamment par une certaine presse — sur l'« évolution automatique » du régime raciste de Pretoria, en même temps que l'étendue de la protestation et des mouvements d'opposition dans la société sud-africaine.

Désormais, la police de l'apartheid doit s'attaquer non seulement aux mouvements nationalistes dont l'influence s'accroît, au mouvement ouvrier qui s'appuie sur les nécessités économiques pour réclamer une qualification professionnelle pour les noirs, la possibilité de négocier directement l'augmentation des salaires, etc., mais aussi sur des secteurs importants de l'opinion démocratique blanche qui prend de plus en plus conscience qu'il n'y a qu'une solution : rejoindre le combat pour la libération du pays, contre le racisme et l'exploitation effrénée de l'homme par l'homme. Tous les hommes arrêtés pour ce combat dans les deux derniers mois risquent leur vie dans les geôles de Vorster. Leur lutte est aussi la nôtre.

Racine MAIGA.

La loi anti-terroriste d'Afrique du Sud

La loi anti-terroriste d'Afrique du Sud doit être examinée sous ses aspects de législation spécifique et dans le contexte général du régime d'apartheid. Cette loi se présente comme un texte de répression dans le domaine de l'action anti-terroriste. Elle adopte pour la définition du terrorisme la formulation : « toute action qui a eu ou qui aurait pu avoir pour effet de causer un embarras dans l'administration des affaires de l'Etat, toute action qui fournit aide ou encouragement à une action politique ayant pour but d'amener un changement social ou économique avec ou sans l'aide d'une partie étrangère ou internationale ou d'une institution étrangère ainsi que toute action qui engendre des sentiments d'hostilité entre blancs et non blancs. » Le terrorisme défini de cette façon

peut recouvrir à peu près n'importe quelle forme d'action politique qui ne va pas dans le sens de l'apartheid. Un groupe est actuellement poursuivi en vertu de cette loi pour avoir distribué des tracts hostiles au régime. Le minimum de peine prévu est de 5 ans de prison. La peine de mort est également prévue dans certains cas et souvent appliquée. Le mécanisme de cette loi est de fixer des inculpations par de larges qualifications pénales dès que les apparences d'activités syndicales, politiques ou raciales peuvent être définies comme étant des actes d'opposition au régime, des actes de violence et par extension, des actes de terrorisme. Ce texte est à rapprocher de celui de la récente législation espagnole et du décret-loi anti-terroriste. Au plan de la technique pénale, deux reproches fondamentaux peuvent être dirigés contre ce texte. Le premier est l'appréciation des qualifications et des incriminations. Le mot « terrorisme » comme le mot « violence » n'a pas de définition stricte au sens juridique du terme en droit pénal ou en droit international pénal. Il n'y a pas un terrorisme mais des activités terroristes qui devraient être définies dans des textes particuliers ainsi la piraterie aérienne, ainsi le hold-up ou d'autres crimes ou délits spécifiques. Recouvrir du mot terrorisme ou du mot violence toute une catégorie d'actions permet évidemment aux pouvoirs publics de mettre en cause ceux dont l'activité est hostile au régime ou animée par une idéologie antagoniste, ou ceux qui agissent en réaction contre une violence systématique, même si celle-ci est l'œuvre de la législation appliquée dans le pays concerné. La deuxième critique porte sur l'absence des garanties dans la mise en application du texte. La première violation est celle opérée par la loi elle-même dont l'effet rétroactif est prévu, contrairement à tous les principes de la Charte universelle des Nations Unies et des conventions internationales des Droits de l'homme. La deuxième violation consiste dans l'insuffisance des moyens et des mécanismes qui permettraient d'assurer pleinement le contrôle et la défense des droits des accusés. Aux termes de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont reconnus, en effet, comme droits essentiels le droit à un procès public et le droit assurant la libre protection de sa

LA REPRESSION : des chiffres

1 Africain sur 4 connaît la prison chaque année.
Loi sur les pass : 1.500 arrestations par jour.
Nombre moyen de détenus en 1974 : 96.600.
Lois dites « de sécurité » : 320 détenus.
Loi sur le terrorisme : officiellement 73 détenus.
Exécutions capitales : une moyenne de 2 par semaine.
Evolution du budget des forces de « sécurité » :
1972-73 : 19.250.000 F env.
1973-74 : 31.150.000 F env.
1974-75 : 43.876.000 F env.

défense. Les récents procès ont néanmoins marqué un progrès dans cette voie. Cette législation ignore également cet autre principe suivant lequel l'individu soumis à une forme particulière d'oppression peut exercer une certaine résistance à cette oppression ; mais le droit de rébellion n'a pas été encore expressément reconnu en droit international public. Si l'on analyse davantage la loi anti-terroriste d'Afrique du Sud, on se rend compte qu'elle est en réalité destinée non pas à poursuivre uniquement le terrorisme au sens qu'on donne habituellement à ce mot, action de piraterie ou action de violence, arrestation et séquestration d'otages pour des besoins criminels de droit commun mais aussi comme moyen de renforcer la législation anti-apartheid et le moyen de faire obstacle à des actions, mouvements d'opposition qui, depuis quelques années, s'intensifient pour lutter contre l'apartheid. Un chapitre particulier de cette loi en marque le caractère arbitraire. C'est la disposition de la section 6 aux termes de laquelle un officier de police du rang de lieutenant-colonel ou d'un rang supérieur qui a des raisons de penser qu'une personne s'abstient de communiquer à la police des renseignements relatifs au terrorisme peut en ordonner l'arrestation et l'incarcération pour une durée indéterminée. Seul, le ministre de l'Intérieur ou un fonctionnaire, peut prendre contact avec la personne ainsi détenue.

Celle-ci peut recevoir la visite d'un magistrat tous les 15 jours mais le magistrat n'est pas tenu

de rendre compte de l'état dans lequel elle se trouve ou de prendre des mesures à la suite des plaintes formulées par le détenu. Aucune juridiction ne pourra organiser la relaxe du détenu ou statuer sur la validité de sa détention. Cette loi a paru tellement inique que, par un geste rare dans les annales des Nations unies, l'assemblée générale de l'O.N.U. a demandé, le 19 décembre 1968, son abolition au gouvernement sud-africain. Si l'on rapproche cette loi antiterroriste de l'ensemble des dispositions en matière d'apartheid, on est amené à considérer que le gouvernement d'Afrique du Sud a voulu ainsi renforcer sa répression contre les leaders de l'opposition et contre les écrivains ou journalistes qui tentent, en Afrique du Sud, d'éclairer l'opinion publique et de l'aider à reconsidérer le problème de l'apartheid. La lutte de ceux

qui sont victimes de l'apartheid ne doit pas être soumise à cette législation empêchant l'exercice du droit de réunion et l'exercice du droit qu'a tout individu d'exprimer ses convictions politiques ou religieuses. Dans la mesure même où elle ne permet pas aux Africains d'exercer pleinement leurs droits civiques fondamentaux, il est certain que ceux-ci doivent pouvoir trouver dans une organisation pacifique le moyen de lutter contre cette législation. Or, au terme de la loi antiterroriste, même les communiqués de leurs organisations peuvent être assimilés à des propagandes antinationales et par conséquent donner lieu à des poursuites pouvant aboutir à des condamnations. Aussi, il appartient aux Nations Unies de renforcer leur action au service de la justice sociale en Afrique.

M^r Louis PETTITI.

La résistance à l'oppression en Afrique du Sud

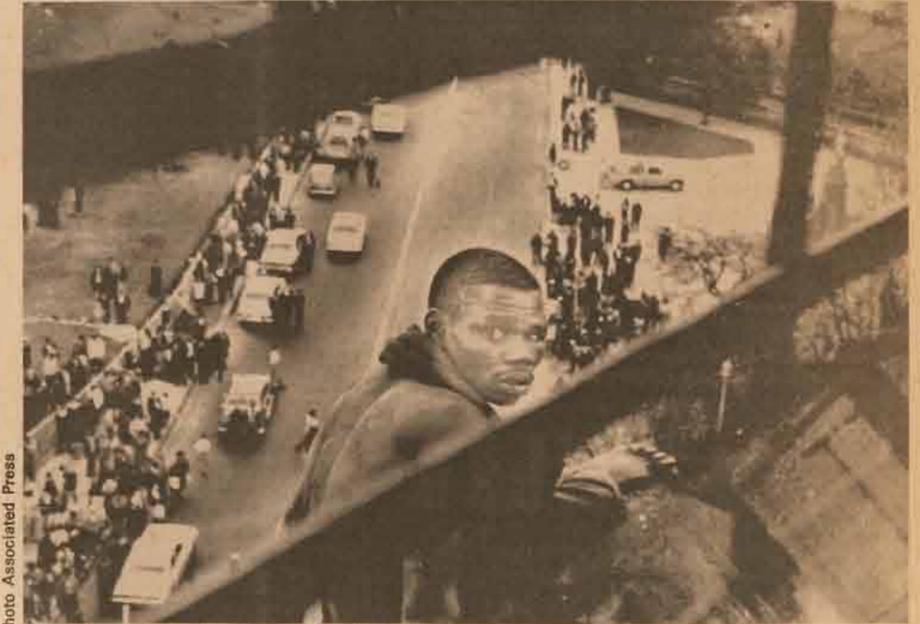


Photo Associated Press

Traqué par la police, Amos Gexella sera « suicidé » quelques minutes plus tard

Chaque fois que nous présentons le problème de l'apartheid dans des réunions publiques, la même question revient inévitablement : « Mais enfin, que font les Africains contre cette oppression inouïe ? »

Avant de répondre, il faut rap-

peler dans quelles conditions cette lutte se déroule.

Il faut savoir, et on ne le répétera jamais assez, qu'aucune autre société que celle de l'Afrique du Sud n'a réussi à mettre au point

méthodiquement, scientifiquement, avec raffinement, un système d'oppression qui laisse aussi peu de chances à l'opprimé de se rebeller. Pour le comprendre, il faut avoir vu ces hommes et ces femmes qui ont su organiser la résistance malgré les obstacles et qu'on laisse partir en exil après quelques années dans un camp de concentration parce que l'on sait qu'ils sont devenus inoffensifs. Il faut voir ces anciens combattants l'âme brisée même si la rage demeure.

L'incroyable, en Afrique du Sud, ce n'est pas l'absence de résistance, mais bien au contraire cette faculté qu'elle a de renaître après chaque décapitation.

La lutte se poursuit partout. La lutte des travailleurs contre l'exploitation et les conditions de travail. La lutte des étudiants et des intellectuels contre le racisme dans les lois, l'éducation, l'information. La lutte des femmes contre la séparation forcée de leurs enfants et de leurs maris. La lutte des Eglises et des libéraux blancs contre l'immoralité et l'inhumanité du système. La lutte des sportifs contre le racisme dans le sport (qui joue un très grand rôle dans cette société). Et même la lutte de quelques industriels « éclairés » contre les aspects inutilement vexatoires, odieux et donc trop dangereux du système. Toutes ces luttes remplissent les colonnes de la presse de langue anglaise. Mais il y a aussi la résistance spontanée, qui n'est pas toujours reconnue comme telle par

ses auteurs. Ainsi les gens qui « oublient » de régulariser leurs papiers et que la police arrête par milliers chaque jour. Ainsi le refus de faire certains métiers comme le travail dans les mines. Ainsi l'extension de la violence.

La résistance organisée sous la direction, en particulier, de l'*African National Congress* est clandestine à l'intérieur même de l'Afrique du Sud. Depuis l'exil, la direction de l'A.N.C. maintient un contact



Visage de la répression

Extraits de la déposition de Bram Fisher, dirigeant du parti communiste Sud-Africain (clandestin) lors de son procès :

... C'est pour être loyal envers tous ceux que l'apartheid avait dépossédés que j'ai rompu mon engagement envers la Cour, que je me suis séparé de ma famille, que j'ai feint d'être quelqu'un d'autre et que j'ai accepté de vivre comme un fugitif. Par égard pour les prisonniers politiques, les interdits de séjour, ceux qui avaient été réduits au silence ou assignés à résidence, je ne pouvais rester spectateur : il me fallait agir. Je savais ce qu'ils attendaient de moi et j'ai agi en conséquence. Je me sentais responsable, non pas devant ceux que les souffrances des autres laissent indifférents, mais devant ceux qui y sont sensibles. Je savais qu'en respectant avant tout leur jugement, je serais condamné par ceux qui ne demandent qu'à être considérés comme de bons citoyens. Je ne puis regretter la condamnation qui pourra en résulter pour moi.

... Je supporterai avec courage toute sentence que le tribunal pourra prononcer contre moi. Je puiserai en partie ce courage dans la satisfaction de savoir que pendant 25 ans du moins je n'ai pris aucune part, pas même par une acceptation passive, au monstrueux régime de discrimination que nous avons érigé dans ce pays et qui est devenu légendaire dans le monde civilisé d'aujourd'hui...

Condamné à la réclusion à vie.
Décédé le 8 mai 1975.

permanent avec les cadres de la résistance qui n'ont jamais quitté le pays ou qui sont parvenus à y retourner. Après de nombreuses tentatives d'implanter une guérilla urbaine et dans le maquis, qui se sont toutes soldées par un échec, les dirigeants ont, pendant un temps, concentré leurs efforts sur la nécessité d'isoler le régime de Pretoria sur la scène mondiale et de le couper de l'aide déterminante qu'il reçoit de l'Europe et des Etats-Unis. Cependant la lutte armée de libération surviendra sans aucun doute dans un avenir qui n'est pas si lointain.

Depuis 1970, la lutte contre l'oppression s'est faite plus massive. Les grèves et les grévistes se comptent par milliers, alors que les grèves et les syndicats sont hors-la-loi.

Après la vague de répression qui s'est abattue ces derniers mois sur le pays la protestation s'est manifestée avec vigueur par des manifestations étudiantes, des pétitions, dont une demandant l'abolition du « *Terrorism Act* » a obtenu plus de 10 000 signatures, chiffre énorme si l'on sait qu'une telle initiative peut entraîner pour les signataires des poursuites judiciaires au titre de cette même loi.

L'apartheid doit disparaître

A l'extérieur le monde semble prendre conscience de l'inhumanité de l'apartheid et une campagne internationale est menée pour son abolition, comme en témoigne l'expulsion des délégués sud-africains à la 29^e Assemblée générale de l'O.N.U.

En France, nous sommes doublement concernés : en tant qu'hommes qui ne peuvent accepter l'oppression d'autres hommes, et en tant que Français, citoyens de l'un des pays qui fournissent le plus d'armes aux oppresseurs.

Tout ce qui se dit, tout ce qui s'écrit en France sur l'Afrique du Sud est reproduit, amplifié, commenté, porté aux nues ou dénoncé en première page dans la presse de Johannesburg, du Cap, de Durban et de Pretoria. Tout ce qui, de



Le temps de l'esclavage

près ou de loin, semble justifier l'apartheid : l'opinion d'un journaliste, la visite d'un parlementaire, l'acceptation d'équipes sportives, la tournée d'un artiste, bref tout ce qui tend à montrer l'Afrique du Sud comme un pays comme les autres, est exploité par les mass media et les politiciens racistes au profit de la continuation du système. En revanche, la moindre manifestation d'hostilité à leur égard est perçue par les racistes comme la fin de leur monde. Les 2 000 personnes qui, l'automne dernier, sont allés crier « Rugby oui, racisme non », sous les fenêtres de M. Mazeaud à Paris représentaient, pour les dirigeants sud-africains, le premier bataillon de l'immense armée des démocrates français qui saura se mobiliser contre l'apartheid comme elle l'a fait pour l'Algérie, le Vietnam, le Chili ou l'Espagne.

Le poète sud-africain, Dennis Brutus, raconte que lorsqu'il était enfermé au camp de concentration

de Robben Island avec les détenus politiques, les gardes venaient souvent les frapper à coups de bâton sans raison apparente. Un jour, ils apprirent d'un garde particulièrement excité qu'ils avaient « mérité » cette correction parce que de jeunes étudiants avaient occupé un court de tennis en Suède pour empêcher un match avec l'Afrique du Sud. Brutus et ses camarades étaient si heureux qu'ils ne sentirent plus les coups et se mirent à souhaiter que le monde offrit plus d'occasions à leur bourreaux de se « venger » sur eux. L'intervention de l'opinion internationale a sauvé de la potence les grands dirigeants de l'A.N.C., comme Nelson Mandela, ainsi que le leader communiste Bram Fischer. Dans un geste inhabituel, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait, lors de leur procès, exprimé son inquiétude et

demandé leur libération. En liaison avec toutes les organisations démocratiques françaises, les mouvements anti-apartheid du monde entier et l'Organisation des Nations Unies, le M.R.A.P. s'efforce depuis plusieurs années d'attirer l'attention de l'opinion publique française et du gouvernement sur la nécessité de couper tous les liens entre la France et les dirigeants racistes sud-africains. Nous devons exiger la fin réelle des fournitures militaires françaises aux nazis de Pretoria, le retrait des licences, la fin de l'immigration, le retrait des investissements, la cessation de tout commerce et la rupture des relations diplomatiques. Nous devons aussi demander plus haut encore, que tous ceux qui croupissent dans les geôles sud-africaines parce qu'ils haïssent le racisme soient immédiatement libérés.

Action anti-apartheid du M.R.A.P.

Le 23 septembre, même une lettre ne pouvait entrer à l'ambassade de l'apartheid. C'est la réponse, bien dans la ligne de la politique de « dialogue » de Vorster, qu'ont reçu les 21 organisations à la pétition qui demandait la libération de Breyten Breytenbach et des autres emprisonnés. Le M.R.A.P. qui était à l'origine de cette initiative a également fait des demandes auprès des autorités françaises concernées et des représentants des groupes parlementaires. Une information a été faite à la Biennale de Paris à l'aide d'une affiche que l'on peut obtenir pour

5 F au M.R.A.P. et d'un tract intitulé « un peintre en prison en Afrique du Sud ».

Il faut faire plus. D'ores et déjà tous ceux que le problème concerne peuvent rejoindre la commission contre l'apartheid du M.R.A.P. De plus on peut se procurer au siège du mouvement du matériel d'information : dossiers de l'O.N.U. (en particulier une petite brochure très bien faite : « L'apartheid un crime contre l'humanité »), un film : « Témoignage », un livre : « Anatomie de l'apartheid » (12 F + 3 F de frais d'envoi).

ABONNEZ-VOUS
à
DROIT ET LIBERTÉ



DROIT ET LIBERTÉ — N° 342 — OCTOBRE 1975

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)
(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)
(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

DU CÔTÉ DE BARBÈS...



un nouvel ouvrage
des éditions
droit & liberté

dans le cadre de la
"bibliothèque
antiraciste"

72 pages dont 35 photos
32 F + 3 F de port

PASSEZ VOS COMMANDES DES MAINTENANT

à "DROIT ET LIBERTE" 120, rue Saint-Denis-
Paris 75002 - C.C.P. : 6070 - 98 PARIS



mode enfantine

RAINETT
PARIS

mrp

PRESIDENT D'HONNEUR : Léon LYON-CAEN (1877-1967) ;
PRESIDENT : Pierre PARAF ;
VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN,
Fred HERMANTIN ; SECRETAIRE GENERAL : Albert
LEVY ; COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Bâtonnier
Paul ARRIGHI, Georges AURIC, Robert BALLANGER,
Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles
de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Louis
DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri
DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS,
Henri FAÛRE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean
HIERNAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LA-
COUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LÉI-
RIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, René
MAHEU, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore
MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean
PICART LE DOUX, Emile POLLAK, Marcel PRENANT,
Alain RESNAIS, MONSEIGNEUR Guy RIOBE, Emmanuel
ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Lau-
rent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CA-
NALE, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATE-
NOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR BRAUNER, Doc-
teur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Docteur Jean DAL-
SACE, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Françoise
GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules
ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Henri LAUGIER, Jean
LURCAT, André MAUROIS, Darius MILHAUD, Fran-
çoise ROSAY, Marc SANGNIER, André SPIRE, Cha-
noise Jean VIOLET.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme,
l'antisémitisme et pour la paix

J'adhère au M.R.A.P. *

Je m'abonne à Droit & Liberté *

* Rayer la mention inutile.

Nom (en capitale) _____

Prénom _____ Âge _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Le montant de la carte d'adhésion (à partir
de 20 francs) est laissé à l'appréciation du
souscripteur, selon ses possibilités, compte
tenu de la nécessité d'apporter le soutien
le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

Abonnement d'un an à DROIT et LIBERTE
(40 F). Abonnement de soutien (100 F).
Etranger (60).

C.C.P. : 6070-98 - Paris.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléph. : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

● au fil des jours ● au fil des jours ● au

Juan Paredes Manot
Angel Otaegui, José Vaena
Ramon Garcia Sanz
José Luis Sand Bravo



Dès 1937 Picasso exprimait par sa
peinture et ses dessins le cri d'horreur de
la conscience devant les ravages de la
« Bête immonde » en Espagne. Le dessin
que nous avons choisi est l'hommage de
« Droit et Liberté » aux cinq jeunes anti-
fascistes assassinés le 27 septembre. Quel-
ques jours plus tard, le vieux bourreau
fasciste se faisait saluer par une foule
conditionnée à la xénophobie, de la
même manière qu'autrefois Hitler et Mus-
solini. Voilà 26 ans que nous luttons pour
ne plus jamais revoir cela. La présence
du M.R.A.P. aux dernières grandes mani-
festations antifranquistes en témoigne.

riques indispensables pour la mise en
œuvre d'une véritable indépendance.

Il y a au sein même du M.P.L.A. des
Angolais blancs qui luttent à responsabilité
égale avec leurs camarades noirs pour que
la démocratie s'établisse enfin dans leur
pays. Ça n'est pas la couleur de la peau
qui libère un peuple.

**Pourquoi ce
temps perdu ?**

« Nos paras tombant du ciel sur les
« loqueteux » d'Habrè » ? C'est Minute
qui rêve tout haut... suffisamment tout de
même pour éveiller à propos de « l'affaire
Claustre » des relents nousébonds de
colonialisme, vaguement teintés bien en-
tendu, d'un bon vieux racisme de papa...
Pourquoi l'hebdomadaire ne poserait-il pas
quelques questions de ce genre au gouver-
nement : Comment se fait-il par exemple
que les otages allemands qui avaient été
pris en même temps que Madame Claustre
aient été immédiatement libérés ? Pourquoi
a-t-il fallu toute une campagne de presse
plus d'un an après les faits pour que
l'affaire soit connue du public ? De quelle
nature étaient les liens du gouvernement
français avec le régime sanguinaire de
Tombalbaye, avec sa police en particu-
lier ? Savez-vous pourquoi Minute ne po-
sera pas ces questions-là ?...

**Passez
vos vacances
au Maroc**

Quatre ouvriers de Chrysler-France, de
nationalité marocaine ont été arrêtés dans
leur pays alors qu'ils y passaient leurs
vacances. Or, il se trouve que ces quatre
hommes étaient tous des syndicalistes
C.G.T. dans une entreprise où il y a un
certain courage à l'être, quand on sait
quelle répression fait régner le syndicat
patronal C.F.T. et combien y sont vulné-
rables les travailleurs étrangers. Il se
trouve que trois d'entre eux étaient can-
didats aux élections syndicales des 9 et
10 octobre à l'usine de Poissy. Il se trouve
en outre que Chrysler est une firme multi-
nationale dont les ramifications s'éten-
dent dans tous les pays et que tout cela
s'arrange très, très bien pour que les
mesures d'intimidation dont le trust est
coutumier parviennent à une efficacité
maximum.

La protestation vigoureuse de la C.G.T.
a permis que soient libérés deux d'entre
eux. Mais deux sont toujours au secret.
L'affaire est à rapprocher de l'arrestation
dans les mêmes conditions de Mohamed
Bachiri, libéré depuis, après avoir été
détenu durant 15 jours et avoir été tor-
turé. Bachiri, animateur d'une troupe théâ-
trale, était connu pour son activité en
faveur des travailleurs immigrés.

Tiens !
tiens !

Importante Sté française
rech. de tte urgence
pour chantier
ARABIE SAOUDITE
**3 CHEFS
FERRAILL.**
**3 CHEFS
DE CHANT.**
BATIMENT
Religion musulmane
obligat. Départ imméd.
Tél. 945-86-26 p. 238

**Dangers
toutes catégories**

Les « deux pour cent de zinzins » à
être tenus à l'œil par le Ministre de l'In-
térieur sont devenus, le 8 septembre à
Nice, selon la même personnalité, les
« catégories de la population d'où éma-
nent les trois quarts de la criminalité
française ». Gare ! « Un contrôle plus
étouffé et plus étroit » sera désormais
exercé à l'encontre des dites catégories.
Curieusement, ce passage du discours a
été omis dans le résumé fait par la
préfecture des Alpes-Maritimes...

De quoi s'agit-il donc ? Peut-être... des
immigrés, « ces gens-là se complaisent
dans les bidonvilles » à un croire Minute ;
peut-être... de toi, lecteur, car qui te dis
que tu ne fais pas partie d'une de ces « ca-
tégories douteuses... ». Et toi, dites-moi,
m'sieur l'agent, les romanichels qui sont
v'nus s'installer près d'la décharge muni-
cipale, m'ont pas l'air de faire partie
d'une bien bonne catégorie ».

Assez !

Elles sont difficiles à faire aboutir, les
plaintes concernant les prisonniers « sui-
cidés », même si (comme cela s'est vu),
un pendu se révèle à l'autopsie être mort
d'une hémorragie interne, et surtout si,
comme Alain Khettib, le défunt avait le
tort d'être basané. Espérons que, cette
fois-ci, toute la lumière sera faite, puisque
plainte a été déposée par la famille du
jeune homme (arrêté, rappelons-le, sur une
présomption de vol qui s'avéra fautive par
la suite). Que dire aussi de la mort
d'Abdallah Ben Maktar qui s'est suicidé
le 3 août à la prison de Loos-lès-Lille,
alors que du centre psychiatrique où il
était soigné, on l'envoya directement à
la cellule de correction — le mitard.
Aurait-on osé pratiquer cette thérapeutique
criminelle si le détenu était sorti d'une
« bonne famille » ?

Et la liste tragique des agressions s'al-
longe, avec l'assassinat d'Abdelkader Foun-
ti, retrouvé mort à Villeurbanne, la fusil-
lade de la rue Tiquetonne (Paris II), blessant
grièvement M. Bachir Laouari, un

● au fil des jours ● au fil des jours ●

algérien inconnu retrouvé mort de deux coups de couteau au ventre à Villeneuve-Saint-Georges, un Portugais du nom de Da Rocha Joao, mort dans les mêmes conditions à Limoges, l'attentat raciste de Strasbourg visant cette fois l'Amicale des Algériens de cette ville. L'impunité dont bénéficient les assassins dans la plupart de ces crimes, n'est pas faite pour rendre

à toute une importante fraction des hommes qui travaillent dans notre pays, la sécurité à laquelle ils ont droit. C'est ainsi que la thèse de « l'accident » a été retenue dans le cas du meurtre de Sadek Hayachi et que le sergent qui l'avait tué s'en tire avec deux ans de prison avec sursis.

La peur, elle, ne connaît pas de sursis.

Les
réalités
du conflit
Libanais



Pour un étudiant en théologie, le Liban est sans nul doute un véritable microcosme des principales religions monothéistes du globe, puisque l'on n'y compte pas moins d'une douzaine de communautés religieuses, chrétiennes, musulmanes, druze et juive. Ces deux dernières étant faibles de par leur poids numérique (90.000 Druzes et 6.000 Juifs).

En fait, le Liban est partagé en deux grandes communautés : chrétienne (au sein de laquelle les Maronites prédominent avec plus de 425.000 fidèles) et Musulmane (divisée à peu près à parts égales en Chiites et Sunnites). Au total 800.000 chrétiens et 600.000 musulmans. Encore que ces chiffres soient sujet à caution, car le recensement sur lequel est fondé l'équilibre institutionnel du Liban date de... 1932.

Ces précisions sur la multiconfessionnalisation du Liban aident à comprendre en quoi il est facile de déplacer sur un plan religieux tous les problèmes politiques, intérieurs ou extérieurs. Ainsi, demander une révision du système électoral — fondé sur les communautés religieuses — dans un sens démocratique, soulève des protestations dans le personnel politique « chrétien », car ces communautés chrétiennes, maronites principalement, ont « reçu » de la colonisation française et du recensement aujourd'hui caduque des privilèges politiques, économiques et sociaux.

En effet, la France, lors du « Mandat » exercé dans l'entre-deux guerres, mais aussi lors de sa pénétration au Proche-Orient au siècle dernier, s'est appuyée sur la communauté chrétienne comme couche intermédiaire entre elle et la population libanaise. Une bourgeoisie liée à ses intérêts s'est développée et c'est cette bourgeoisie qui reçut le pouvoir politique lors de l'indépendance du Liban.

Pour ces raisons historiques notamment, on peut dire que la bourgeoisie libanaise est essentiellement chrétienne alors que les travailleurs sont plutôt musulmans. Par ailleurs cette bourgeoisie libanaise est liée culturellement (elle est souvent francophone) et idéologiquement à l'Occident qu'il soit Français ou Américain. Alors que les travailleurs libanais sont à l'écoute et au diapason du mouvement de libération nationale des peuples arabes.

C'est dire que les conflits de classes qui existent ici comme ailleurs (le Liban connaît une grave crise économique), mais aussi l'affrontement entre le mouvement de libération nationale et l'impérialisme (qui prend une forme aiguë dans cette région du Proche-Orient) peuvent être plus aisément peut-être qu'ailleurs transformés, apparemment, en conflits religieux (c'est dans une certaine mesure aussi le cas de l'Irlande).

Or c'est précisément l'enjeu des derniers événements. En effet, tenter de rassembler dans un même front pour des changements progressistes les forces démocratiques libanaises, y compris une fraction de la bourgeoisie frappée par la crise, face à la réaction et à la droite fascisante ou, en exacerbant le confessionnalisme, rassembler derrière les hommes du pouvoir tous les chrétiens y compris les travailleurs de cette confession face aux musulmans au risque de la guerre civile et de l'éclatement du pays, tels sont les deux termes de l'alternative.

Ajoutons que derrière les événements se profile le problème des Palestiniens dont les réfugiés dans les camps au Liban sont aussi bien musulmans que chrétiens et que certains voudraient bien voir éliminés d'une manière définitive.

J. V.

en bref

■ Beaucoup d'informations inquiétantes venant de R.F.A... Une seule pour donner le ton : cette jeune institutrice juive exerçant depuis 1971, fille d'un antifasciste ayant résidé en France, et qui vient d'être révoquée de son poste pour son appartenance au D.K.P. (parti communiste), pourtant légal... Quels sinistres échos...

■ Touvier, toujours libre, toujours riche... Mais son cas passe à nouveau devant les tribunaux qui examineront cette fois la recevabilité des plaintes pour « crimes contre l'humanité », IMPRESCRIPTIBLES.

■ 28 février, on s'en souvient : « bavure » au bar « Le Thélème ». L'inspecteur Pire vient d'être inculpé de coups et blessures volontaires sur la personne de M^e Bennachenhou, avocat... A suivre.

■ Un îlot « inhabité » : Diégo Garcia... Ce porte-avions naturel en plein Pacifique, quelle aubaine pour l'armée américaine ; moins pour les 434 familles déportées à l'île Maurice, qui vivent aujourd'hui dans le plus grand dénuement.

■ « Ingérence inadmissible dans les affaires intérieures des U.S.A. » selon M. Kinsinger. Une conférence internationale de solidarité avec la colonie américaine de Porto Rico, dans les Caraïbes, s'est tenue les 5, 6 et 7 septembre à La Havane.

■ Depuis le 16 septembre les Papous sont indépendants... Les Papous ! Un cliché tenace, fait de sauvagerie, de plumes et d'os dans les narines, devra, lui aussi, sombrer dans le ridicule d'où il n'aurait jamais dû sortir.

■ Angola, bientôt l'indépendance. Beaucoup de pétrole, d'or, de diamant ont attiré beaucoup d'armes pour protéger beaucoup de capitaux... Beaucoup de courage et de ténacité aussi chez les militants du M.P.L.A. qui luttent pour que le mot « liberté » signifie réellement quelque chose au beau pays du « vinho verde ».

■ D'après M. Dablanc, haut commissaire au T.F.A.I., la France « survivra à une éventuelle indépendance de Djibouti »... Quel soulagement de l'apprendre !

■ Quant aux travailleurs de la Réunion (mais non il n'y a pas que des chômeurs... mauvaises langues !), certains ont cru entrevoir à la mi-septembre le Secrétaire d'Etat aux T.O.M.-D.O.M., M. Stirn, loin, loin derrière une mer... de C.R.S. !

● la terre est ronde ●

THÉÂTRE NO
un art
sans équivalent

Le théâtre « des Quartier d'Ivry » vient de présenter deux *nô* de MISHIMA Yukio. Pour un spectateur japonais, aucune ambiguïté : il s'agit bien évidemment de sujets classiques réinterprétés et transposés à l'époque actuelle, en termes de théâtre à l'occidentale. Montrer telle poétesse célèbre du IX^e siècle, centenaire, et tombée dans la misère, sous les traits d'une mendicante ramassant des mégots, ou bien remplacer l'apparition d'un spectre par un mystérieux appel téléphonique au cœur de la nuit, c'est là le droit le plus strict du poète, et nul, au Japon, ne confondra ces *nô* modernes avec leurs modèles du XIV^e ou du XV^e siècle. Pour le public français, et ce malgré les quelques spectacles de *nô* authentique qui ont été donnés à Paris ou en province (au festival de Royan notamment, en 1967) ces dernières années, il est sans doute utile de rappeler brièvement ce qu'est cet art qui n'a pas d'équivalent en Europe, sinon, peut-être, certaines pièces d'Eschyle.

Directement issu pour ses principaux thèmes du cycle épique qui chantait les exploits et les malheurs des héros des deux clans *Taira* et *Minamoto* qui se disputèrent le pouvoir à la fin du XII^e siècle, synthèse de tous les arts musicaux et chorégraphiques du Moyen Age, le *nô* classique doit sa perfection, et la moitié de son répertoire, à un homme de théâtre complet, auteur, acteur, musicien, chorégraphe et metteur en scène, ZEAMI (1363-1443), qui laissa en outre un ensemble de traités techniques et théoriques sur les arts du spectacle. D'autres composèrent encore du *nô* dans le siècle qui suivit mais la marque du génie du maître était si forte qu'ils ne produisirent plus guère que des pastiches. Tandis que les interprètes n'avaient pour principale ambition que de rester fidèles à la tradition, si bien que



Un théâtre classique...



...sur des archétypes ancestraux

le *nô* que l'on peut voir de nos jours ne diffère pas essentiellement de ce qu'il pouvait être aux environs de l'an 1500. On peut certes déplorer qu'un art qui fut populaire à ses débuts se soit figé au point de devenir une sorte de spectacle de musée qui prend des allures de rituel ésotérique, où des acteurs masqués chantent des sortes d'incantations en un langage archaïque, que les habitués eux-mêmes suivent sur des livrets. Mais imagine-t-on ce que seraient des mystères de notre Moyen Age qui nous seraient parvenus par une tradition ininterrompue ?

Que l'on n'imagine pas toutefois le *nô* comme un spectacle pour initiés, réservé à quelques chapelles. Ce fut le cas à certaines époques de son histoire, mais périodiquement il retrouvait sa vigueur et un regain de popularité, une dernière fois après 1945, quand une nouvelle génération d'étudiants s'y intéressa, quand aussi la télévision lui apporta un public nouveau et des ressources inespérées.

Et pourtant le *nô* relève d'une conception du spectacle aux anti-

podes de tout ce que nous connaissons ailleurs. On l'a comparé au drame lyrique, ce qui est admissible dans la mesure où tout le texte, à l'exception de quelques répliques stéréotypées, est chanté, où l'on juge de l'interprétation d'abord sur le plan musical. Mais la ressemblance s'arrête là, car, en aucun cas, l'on ne saurait parler de drame lorsque toute action est absente, ou plus exactement figée dans une obsession d'un héros lui-même non existant. Le personnage qui apparaît sur la scène *n'est pas*, en effet, le héros, mais son spectre, son ombre vaine qui hante les lieux où il vécut ses passions, et souvent sa mort. Et ce ne sera pas le héros, mais une image, une abstraction de ce héros qui représentera devant le spectateur l'illusion qu'il vécut jadis, illusion lui-même.

La source d'inspiration de cet art onirique, où la rencontre entre l'acteur et le spectateur se situe au « carrefour des songes », au croisement des voies du passé et du futur, des vivants et des morts, des hommes et des dieux, cette source est dans l'idée bouddhique de la vanité de toute chose ; les traités de ZEAMI montrent toutefois très nettement qu'il ne s'agit pas d'un théâtre religieux, mais d'une utilisation parfaitement méditée et déterminée, des idées religieuses du temps à des fins parfaitement profanes et d'ordre esthétique. Et dans ce sens, le *nô* fait partie d'un ensemble de faits culturels qui marquent au Japon l'aube des temps modernes, au moment même où l'Occident connaissait sa propre Renaissance.

René SIEFFERT.
Directeur de l'Institut
des Langues Orientales.

Photos aimablement prêtées par l'Ambassade du Japon.

● pleins feux ● pleins feux ● pleins feux
PEINTURE



« Ne peignez pas de noirs, et surtout pas mêlés à des blancs, cela ne se vend pas à Londres, et notre chiffre d'affaires baisserait... ». C'est, en résumé, ce que le directeur d'une galerie londonienne — où elle expose en exclusivité depuis bientôt dix ans — a déclaré à Noemio Guerra, peintre d'origine brésilienne vivant à Paris. Sur ses toiles où éclatent le mouvement et les couleurs, des figures de Noirs se distinguent occasionnellement dans les danses ou les scènes de carnaval. Elle avait présenté en 1972 des œuvres inspirées de thèmes vaudous, qui se sont toutes vendues. Mais pour le marchand, c'est trop, il ne veut plus, écrit-il, de cette « mixture », de cette « sorcellerie » et, à son grand regret, il annule l'exposition déjà annoncée. Ah ! se plaint-il, si vous aviez suivi mes conseils et peint seulement des marines...

LIVRES

« La liberté du Christ » (1)

Dans une collection intitulée « Entretiens avec », plus qu'une simple interview, c'est un dialogue entre l'évêque catholique et un chrétien orthodoxe, Olivier Clément (auteur, en particulier, de « Questions sur l'homme »).

De ces entretiens, centrés sur la mission d'un évêque dans le monde actuel, nous retiendrons ici ce qui intéresse notre combat. Ce n'est pas un hasard si Mgr Riobé est membre du Comité d'Honneur de notre mouvement : son audience a dépassé les frontières de l'Eglise, par une série d'interventions dans le domaine de la paix qui déchainèrent pas mal de remous dans les sphères politiques autant qu'ecclésiastiques...

— Témoignage au procès des objecteurs de conscience d'Orléans (janvier 1969) ;

— Prise de position contre les ventes d'armes au Brésil, puis contre les essais nucléaires dans le Pacifique. C'est alors qu'un amiral le renvoya « à ses oignons ». Mgr Riobé remarque non sans humour : « Si j'avais béni la bombe, aurait-il pensé que je sortais de mes attributions ? »

Pourquoi ces « sorties » qui ont fait de l'évêque un « homme public » ? D'abord l'événement qui bouscule : Deux des prêtres de son diocèse étaient inculpés en janvier 1969 : « Je ne pouvais faire autrement. J'aurais eu le sentiment de trahir l'Evangile ».

Puis l'influence d'hommes comme Helder Camara, rencontré par Guy Riobé en Amérique latine, et invité à Orléans en 1969 encore, où il dénonce l'injustice sous toutes ses formes, surtout dans les rapports entre peuples riches et peuples pauvres, et appelle à briser la « spirale de la violence » : misère-révolte-répression.

Guy Riobé a soin de préciser : « L'Eglise n'a pas à se substituer aux responsables politiques. Mais elle doit dénoncer l'intolérable », et il ajoute : « Un évêque doit donner voix aux petits, aux innombrables sans-voix ». Faut-il terminer par une « profession de foi » qui rejoindra bien des hommes de convictions diverses ? « L'une des affirmations centrales de l'espérance chrétienne, c'est que la violence n'est pas une fatalité ». (p. 43).

Jean-Bertrand BARY.

(1) Par Guy Riobé, évêque d'Orléans, Stock-Cerf, 1974.

DISQUES

UN ANNIVERSAIRE
 UNE CRÉATION

Alors que, de par le monde, on célèbre le trentième anniversaire de la libération des déportés, la firme **CHANT DU MONDE**, sous la référence LDX 74552, met en vente un microsillon (collection Chants Révolutionnaires du Monde), consacré à la Pologne et qui, par la voix d'**ALEX KULISIEWICZ**, ancien déporté lui-même, se fait l'écho de ces longues heures et de leur détresse, sous le titre **CHANT DE LA DEPORTATION**.

Par un curieux raccourci c'est de Malte que vient cet autre disque : **MUSIQUES DE CHARLES CAMILLERI**. (VISTA 1007.) Malte la fascinante, dont on ne sait peut-être pas assez — qu'elle fût, après Leningrad, la seconde ville mondiale la plus bombardée durant la dernière guerre... Ce microsillon est une découverte pour le mélomane français car la musique de Camilleri n'a, pas encore, abordé aux scènes parisiennes.

Depuis des années que la musique contemporaine se cherche, va dans toutes les directions, avec tous les excès que l'on connaît, il est heureux de voir un Musicien tenter, et réussir, l'élaboration de vraies partitions, où sa culture classique lui est un support et non un handicap de créativité. Musique neuve, sans emprunts : seulement des références, sans gratuité : toujours le son est évidence. **MANTRA** est, en soi, une partition puissante, vibrante, un grand moment de la Musique de notre temps. On ne sera point surpris d'apprendre qu'un tel compositeur puisse trouver en Teilhard de Chardin (les célèbres Méditations de la Messe sur le Monde) une inspiration neuve qui correspond à sa notion d'universalité.

Un passé antiraciste

La réputation de Champagny, en Haute-Saône, s'étend chaque année. Sa maison de la négritude qui a reçu 700 visiteurs en 1972, 1.500 en 1973 et près de 3.000 en 1974, de 42 nationalités, a eu l'occasion d'en accueillir encore davantage cette année.

Le 17 août a été célébrée la 5^e fête de la négritude et des Droits de l'Homme et inaugurée une grande exposition photographique. Celle-ci regroupait les principales œuvres de Chester Higgins, qui montrent suivant l'expression même de leur auteur « les aspects positifs de l'expérience humaine ».

Bernard Sannier-Salabert.

● pleins feux ● pleins feux
CINÉMA

« Chronique des années de braise »

La nouvelle a éclaté comme une bombe lorsqu'elle a été connue, lors du dernier festival de Cannes : le film algérien « Chronique des années de braise », de Mohammed Lakhdar Hamina, remportait la Palme d'Or. Pour la première fois, un film du Tiers-Monde forçait le blocus eurocentriste de ce temple de l'art et des capitaux hollywoodiens qu'est le festival de Cannes.

Durant près de trois heures, divisé en cinq « volets », « Chronique » est une fresque de l'histoire algérienne, de 1939 à la révolte nationale de 1954, en passant par la terrible répression française en 1945, après « Sétif », le tout splendidement photographié en couleurs par l'opérateur italien de « La Bataille d'Alger ». Des « années de cendre », où le colonialisme français affame le petit peuple algérien, aux maquis flamboyants à partir du 1^{er} novembre 1954, l'épopée d'un peuple qui se lève pour se libérer, nous est évoquée à travers deux héros « positifs », avant tout un jeune paysan qui a su dépasser la révolte individuelle mais aussi passer outre aux mystifications des superstitions religieuses et du pouvoir des notables « béni-oui-oui ». Ce paysan est, en quelque sorte, le « bras » de la révolte, qui par son ampleur devient vite révolution. A ses côtés, le « fou » (le « mahboul » des contes maghrébins) comme le coryphée de la tragédie grecque, mais avec moins d'emphase, représente la conscience populaire dans son opposition immémoriale à l'envahisseur, d'abord en se lamentant sur les malheurs



« La dernière tombe à Dimbaza »

Un tombereau à ordures qui ne s'arrête jamais, une dizaine d'hommes, courant derrière pour apporter l'une après l'autre les lourdes poubelles des quartiers riches, 100 m, 150 parfois pour rattraper le véhicule, c'est en Afrique du Sud, le racisme ordinaire... Cette excellente séquence du film « La dernière tombe à Dimbaza », tourné clandestinement au pays de l'apartheid, n'est qu'un exemple des humiliations,

des souffrances, des révoltes qui y tissent la vie quotidienne des travailleurs. Sur ces images inédites, le réalisateur anonyme nous fait aussi comprendre la nature profonde de la mise en esclavage de tout un peuple et ses liens avec les intérêts capitalistes étrangers ; autant de raisons de ne pas manquer le rendez-vous qui nous est donné au **Studio Saint-Séverin à partir du 15 octobre**.



Tout ce qui mûrit avec la moisson...

des petits (faim, épidémies, spoliations, répression), puis, au fur et à mesure que la révolte se développe, en s'en faisant le barde. Moins axé sur la présence extraordinaire d'un personnage comme Keltoum (« la Mère »), dans « Le Vent des Aurès », et moins ambiguement humaniste que « Décembre », du même réalisateur, « Chronique », qui passe sur plusieurs écrans parisiens, malgré quelques lenteurs et longueurs injustifiées, est plus « esthétique » aussi, mais pourquoi un grand film anti-impérialiste comme celui-ci ne serait-il pas beau **AUSSI** ?

Yves THORAVAL.

« Guerre du peuple en Angola »

Cet autre film, réalisé par Marcel Trillat, Bruno Muel et Antoine Bonfanti donne une excellente idée de ce qu'est le combat de libération dans ce pays sur des images tout à fait remarquables. Un matériel à utiliser (s'adresser au **C.N.S.L.C.P., 63, rue de la Glacière, 75013 PARIS**).

■ **MANDINGO**
 de Richard Fleischer

Il n'est pas de bons maîtres pour les esclaves noirs dans le sud raciste des U.S.A. au XIX^e siècle. Leur violence et leurs exactions entraînent la révolte des noirs. **Mandingo** pourrait être un bon film, mais son réalisateur n'a pas su éviter le piège d'un sadisme gratuit.

■ **CHILE**
 (documentaires mexicains)

Séquences filmées au Chili, notamment à l'occasion de l'enterrement du poète Pablo Neruda.

■ **J'ETAIS, JE SUIS, JE SERAI**

de W. Heynouski et G. Acheumann

La suite de la **Guerre des Momies** montre les camps de concentration aujourd'hui au Chili, et ceux qui les font remplir.

■ **VIVA PORTUGAL**
 de Malte Rauch et Serge July.

Du 25 avril 74 au 1^{er} mai 75, la « révolution des ceillots » au Portugal, moins telle qu'elle se passe « au sommet » que telle qu'elle est (parfois) dans le peuple. En fait, c'est une vision très fragmentaire que nous donnent les auteurs, des moyens de la lutte pour le changement au Portugal.

■ **HESTER STREET**
 de Joan Micklin Silver

Ce film américain nous conte, sans la moindre sensiblerie, l'histoire de ces juifs parlant encore le yiddish, fuyant l'Europe de 1896, pour le Nouveau Monde et qui ont « découvert l'Amérique ».

ENQUÊTE POUR UN CONGRÈS

C'est parti... Les comités locaux du M.R.A.P. s'emparent de l'enquête (1) lancée pour la préparation de notre congrès... « Le racisme, vous connaissez ? ». Cette question, qui se subdivise en beaucoup d'autres, ils s'apprennent à la poser autour d'eux, aux simples gens, aux responsables, aux animateurs, à ceux qui connaissent le racisme parce qu'ils en souffrent, à ceux qui le combattent, à ceux-là mêmes qui n'ont pas encore pris conscience de son existence.

Déjà, des premières réponses nous parviennent. Lorsque toutes seront rassemblées, elles serviront de base aux débats du congrès, à Paris, les 29-30 novembre. Puis, une analyse par les sociologues, qui ont conçu l'enquête, devra permettre une étude approfondie.

FORCES VIVES

Le texte de l'enquête, publié dans « Droit et Liberté », a été tiré à part pour être largement diffusé. Il nous est commandé à des centaines d'exemplaires dans de nombreuses villes. Pour réaliser cette entreprise, diverses méthodes sont élaborées : ici, les « cinq questions simples » du début sont soumises aux travailleurs d'une entreprise ; là, c'est une série de questions inspirées du chapitre « le racisme autour de vous », qui seront posées au porte-à-porte dans un immeuble où vivent des immigrés et dans un autre où il n'y en a pas ; ailleurs des contacts sont pris pour recueillir des témoignages d'assistants sociaux, d'élus municipaux, de médecins, de prêtres ; ailleurs encore des « tables rondes » se préparent, les unes destinées aux enseignants d'une école ou d'une ville, d'autres réunissant les représentants de toutes les organisations intéressées (Français et immigrés) ; des recherches sur le racisme à travers la presse sont annoncées dans des classes, des Maisons de jeunes...

L'objet de l'enquête est double : établir un bilan aussi précis que possible du racisme en France, dans toutes ses formes, toutes ses manifestations, des plus flagrantes aux plus subtiles ; mais aussi, inventorier les multiples initiatives prises dans les milieux les plus divers pour s'opposer à ce fléau ; le congrès s'ouvrira aux forces vives du combat antiraciste, qui y feront entendre leurs témoignages et connaître leurs suggestions.

UNE TACHE PASSIONNANTE

C'est ce second point qui fait surtout l'originalité de l'enquête et des assises qui se tiendront fin novembre. Nous constatons que, depuis un certain temps, la lutte contre le racisme est devenue la préoccupation d'un grand nombre de personnes et d'associations en France. Les travailleurs et leurs syndicats, les Eglises et les

adhérents d'organisations confessionnelles, les enseignants et la jeunesse, des chercheurs scientifiques, des journalistes, des créateurs d'œuvre d'art, des hommes et des femmes de toutes origines, de toutes opinions politiques, y prennent une part active et efficace. Les rencontrer, examiner avec eux leurs expériences, les résultats atteints, ce qui reste à accomplir, c'est une tâche passionnante pour les militants ; les comités du M.R.A.P. Les entendre au congrès constituera un renforcement considérable du potentiel d'action contre le racisme en France.

Renforcement indispensable. Car le racismisme est aujourd'hui, chez nous, une réalité inquiétante. Préjugés, discriminations, insultes, graffiti xénophobes, anti-arabes et anti-juifs l'illustrent quotidiennement autour de nous. Dans l'actuel climat de violence et d'insécurité, les attentats, agressions et meurtres inspirés par la haine raciste atteignent une fréquence sans précédent. Comme toujours en temps de crise, les minorités — surtout les travailleurs étrangers — sont les premières victimes des pressions économiques, de l'arbitraire et des mesures d'intimidation ; par un processus bien connu de division et de diversion, elles sont déclarées responsables des difficultés communes et l'on tente de détourner contre elles le mécontentement de l'opinion publique.

Mais la France résiste au racismisme, se mobilise pour lui faire échec. Le congrès du M.R.A.P. en apportera la démonstration.

(1) Voir « Droit et Liberté » de septembre 1975. On peut demander au M.R.A.P. le tiré-à-part.

Aux Editions Droit et Liberté pour une bibliothèque antiraciste

- La santé des migrants..... 7 F
- Le logement des migrants..... 7 F
- Une famille comme les autres... 19 F
- Un drame à Bordj-Hindiel..... 19 F
- Une école chez les Tziganes... 10 F
- Du côté de Barbès..... 32 F

+ 3 F pour frais d'envoi

Le M.R.A.P. diffuse également les « Lettres de la maison de la mort » d'Ethel et Julius Rosenberg rééditées chez Gallimard (28 F + 3 F de frais d'envoi).

Adressez vos commandes à « Droit et Liberté »
120, rue Saint-Denis, 75002 Paris, C.C.P. 6070 98 Paris

DEUX SOIRÉES avec le M.R.A.P.

au Théâtre de la Ville

ZOO

Une comédie judiciaire
zoologique et morale
de VERCORS

(Prix Fraternité 1964)

Mise en scène : Jean Mercure

● Jeudi 6 novembre
à 20 h 30

● Samedi 29 novembre
à 20 h 30

pour les délégués de notre
congrès

Prix des places : 18 et 30 F

Réservation au M.R.A.P.,
120, r. St-Denis, 75002 Paris
Tél. : 231.09.57
C.C.P. : 14 825-85 Paris

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES O.N.G. sur la discrimination à l'égard des travailleurs migrants en Europe

Une délégation du M.R.A.P., composée par M^e Manfred Imerglick, Rose Michalowitz et Alexandre Santos Castanheira, a participé à Genève, du 16 au 19 septembre, à une conférence internationale des O.N.G. (Organisations non gouvernementales) sur la discrimination à l'égard des travailleurs migrants en Europe, convoquée par le Comité spécial des O.N.G. pour les Droits de l'Homme et par le sous-comité sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation.

Les O.N.G. européennes ont discuté des problèmes économiques, juridiques, sociaux et culturels des travailleurs migrants en quatre commissions spécifiques, auxquelles participaient aussi, comme invitées, certaines organisations intergouvernementales internationales et régionales (O.N.U., Droits de l'Homme, Commissariat pour les réfugiés, Fonds pour l'enfance, etc. ; Bureau international du travail, Organisation mondiale de la santé, UNESCO et Organisation de l'unité africaine) et, comme observateurs, des représentants de gouvernements (Danemark, France, Italie, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Yougoslavie, parmi d'autres) et d'organisations nationales et d'associations de travailleurs migrants (parmi lesquelles, le M.R.A.X. belge, l'Amicale des Algériens en Europe, les Commissions ouvrières espagnoles, la Fédération démocratique turque en Allemagne, la Section d'émigration du parti communiste italien, l'Association des migrants marocains en Hollande, l'Intersyndicale nationale portugaise, la Fédération nationale grecque en Suède, la Fédération des colonies libres italiennes en Suisse, l'Association des travailleurs espagnols en Suisse, les Associations démocratiques portugaises de Genève et de Lausanne, la Fédération des associations du Bangladesh en Angleterre, l'Association des travailleurs hindous et la Ligue des travailleurs pakistanais en Angleterre).

De France, en plus des trois O.N.G. reconnues par les Nations Unies (M.R.A.P., Mouvement international des juristes catholiques (Pax Romana) et Union fraternelle entre les races et les peuples) ont participé à la conférence, des représentants du Mouvement de la paix, du Parti commu-

niste français, de France terre d'asile, de la Commission consultative des travailleurs portugais émigrés en France et de la CIMADE.

Les buts de la conférence avaient été définis dans les travaux préparatoires :

« Encourager un groupe important d'organisations non gouvernementales (O.N.G.), internationales et nationales à établir, dans le champ de leurs possibilités, des programmes d'activités visant à supprimer la discrimination dont sont victimes les travailleurs migrants et immigrants et leurs familles. »

La conférence, extraordinairement animée par des travailleurs immigrés espagnols, portugais, marocains, algériens, pakistanais, etc., a réussi à formuler, à travers les conclusions des commissions économique, juridique, sociale et culturelle, et d'une résolution finale, un programme d'action que les organisations non gouvernementales puissent mettre à exécution en collaboration avec les organes gouvernementaux et les organisations de migrants, en vue d'abolir toute forme de discrimination.

La conférence a examiné les instruments régionaux et internationaux existants, dont les plus récents sont la Convention et la Recommandation sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, adoptées par la Conférence internationale du travail en juin 1975, et la section sur les aspects économiques et sociaux du travail migrant de l'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki en juillet 1975.

Elle « estime que l'action des O.N.G. devrait de plus en plus se concentrer sur l'application pratique, au jour le jour, des instruments légaux existants, qui fournissent un cadre d'action et sur la promotion des efforts qui tendent à combler les lacunes dans des domaines aussi importants que les libertés civiles et politiques, le logement, l'éducation, la santé, les travailleuses migrantes, la réunion des familles et les pratiques religieuses ».

Le M.R.A.P., qui a présenté à la commission juridique un document sur le problème des expulsions arbitraires, voit certains de ses points de vue approuvés par la conférence. En effet, la commission juridique, dans ses conclusions, constate que « à tout moment les autorités du pays d'accueil ont le pouvoir d'expulser les travailleurs, pour des motifs indéterminés, tels que le danger que représentent les travailleurs pour l'ordre public. Les droits de défense du travailleur ne sont pas suffisamment protégés, il ne jouit pas toujours d'un droit de recours ou, quand il en jouit, l'administration a le pouvoir d'exécuter la mesure sans attendre le résultat du recours ». Et elle recommande : « La conférence rappelle l'article 33 de la Recommandation 151 de l'O.I.T. Toutefois il semble que le caractère suspensif de l'exécution de la mesure d'expulsion ne devrait être soumis à aucune réserve. En ce qui concerne les motifs, il y a lieu d'exclure toute expulsion pour motifs économiques (voir l'article 8 de la Convention 143 de l'O.I.T.) ainsi qu'une expul-

sion motivée par des faits qui constituent l'exercice des droits et libertés reconnus aux citoyens par le pays d'accueil.

« Enfin, la conférence recommande aux Etats de supprimer le droit d'expulsion au profit de catégories déterminées de travailleurs migrants, exemple : réfugiés politiques, travailleurs dont le conjoint a la nationalité du pays d'accueil ou qui réside dans ce pays avec sa famille depuis 10 ans, travailleurs victimes dans le pays d'accueil d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente totale ou partielle ».

A. S.-C.

en bref

■ M^e Imerglick, membre du Bureau national du M.R.A.P., invité par la Ligue belge pour la défense des Droits de l'Homme, a fait deux conférences, à Bruxelles et à Liège, sur la législation antiraciste en France.

■ Les Maisons de jeunes de Saint-Ouen (93), organisent en octobre, avec le concours du M.R.A.P., un mois d'information sur l'immigration et le racisme.

■ Deux débats ont eu lieu à Gennevilliers, à l'occasion de la projection du film « Dupont Lajoie », avec la participation de Pierre Lebourlangier, responsable du comité local du M.R.A.P., Jean-Paul Rueff, membre du Bureau national, et Alain Bourgaire, du C.L.E.P.R. En juillet, le comité de Gennevilliers était intervenu contre les menaces d'expulsion de travailleurs immigrés arrêtés lors de la grève des usines Chausson ; il s'était associé à un tract dénonçant les menées racistes, signé également par la C.G.T., la C.F.D.T., l'Association des Marocains en France, l'Amicale des Algériens en Europe.

● carnet ●

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Pauline**, fille de nos amis Marie-Frédérique et Jean-Pierre **GARCIA**, d'Amiens. Nos félicitations et nos meilleurs vœux.

Félicitations et vœux, également, pour la naissance de **Sophie**, fille de Claudé et Françoise **MARON**, du C.L.E.P.R. ; et celle de **Boris**, petit-fils de Françoise **BLUM**, du comité parisien du M.R.A.P.

NOS DEUILS

Nous avons appris le décès de Mme **Bernadette MASURE**, la mère de Marie-Christine Sibous, animatrice du comité du M.R.A.P. de Roubaix. Nous lui exprimons, ainsi qu'à toute sa famille, notre amicale sympathie.

Nous apprenons avec émotion le décès du peintre **Faibrich ZARFIN**, dit **Schrago**, ami fidèle de notre Mouvement. Nous exprimons à sa famille nos sincères condoléances.

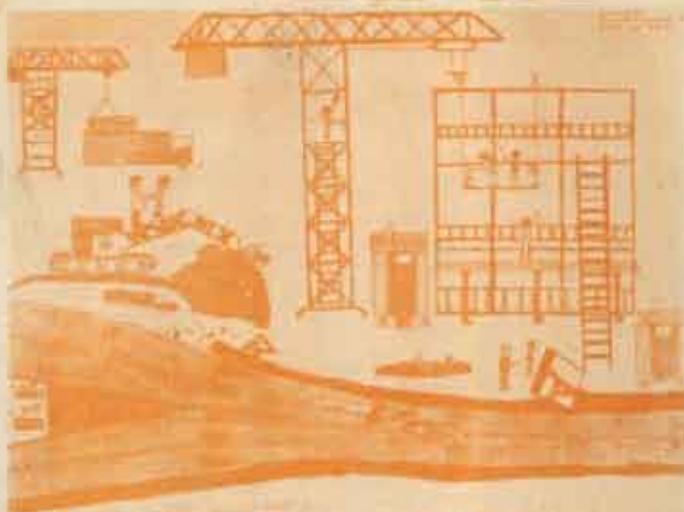
Des enfants et des étrangers...

Il ne s'agit pas, évidemment, d'entretiens de morale, mais de toute une pédagogie qui met en jeu l'initiative et les multiples possibilités d'expression des enfants.

Nous ne pouvons en donner aujourd'hui qu'un trop rapide aperçu, suffisant pour donner à d'autres enseignants l'idée de réaliser ce qui a été fait récemment à Amiens.

A l'origine, des membres de la commission éducation - enseignement du M.R.A.P. de cette ville. Le thème : Comment voyez-vous les étrangers chez nous ? a été exploité en divers établissements publics et privés de toute l'agglomération. Il s'est étendu, ici ou là, sur un an. Il a été traité différemment selon les classes. Les moyens ont été divers.

Au point de départ, la vie quotidienne. A l'école Saint-Maurice, un petit Amiénois s'était fait traiter de bounou. De l'explication de ce terme est née l'idée d'une documentation sur le mot. Des livres sur l'Afrique (La Farandole, Flammarion) ont circulé. Et comme il n'y a pas beaucoup d'étrangers dans le quartier, on a fait venir une Dahoméenne et un Algérien. Les élèves de 6^e de Moreuil ont un camarade né à l'île Maurice. Comment vient-on de cette île lointaine ? Ils ont joué l'arrivée à Orly, puis à Moreuil, le dépaysement des travailleurs et des enfants mauriciens. L'aide du service d'animation théâtrale a été obtenue. Des scènes ont été présentées à la Maison de la Culture. A Etouvie, ce sont les rapports français-étrangers dans la vie quotidienne. A Longueau, les problèmes du racisme dans le travail. La mentalité courante du Français moyen s'y exprimait



spontanément. Le M.R.A.P. est alors intervenu pour donner une information dans plusieurs classes sur l'éducation à la fraternité. La projection du film « Derrière la fenêtre » a provoqué un débat.

Un concours de dessins a également été organisé. Le nom des lauréats a été publié dans la presse régionale et d'importants articles ont été consacrés à cette occasion à la question du racisme et de l'attitude envers les étrangers. « Comment voyez-vous l'étranger ? ». Certains enfants n'ont fait qu'un portrait : l'Algérien, le Portugais ; des enfants étrangers ont représenté une scène de chez eux. Mais d'autres ont stigmatisé une scène de racisme dans l'embauche ou à l'école même. Certains dessins sont inconsciemment racistes. La qualité artistique d'un grand nombre est indéniable. Il y a aussi des photo-mon-

tages réalisés avec des coupures de magazines.

Les découvertes que les enfants ont faites vont loin. Pourquoi y a-t-il plus d'adultes étrangers que d'enfants ? Parce qu'il leur est difficile de faire venir leur famille. A partir de là, tout le problème de l'immigration est posé.

Ce qui a été réalisé ici est possible là. Enseignants antiracistes, à vous de ramasser l'idée.

Jean PIHAN.

« Éducation à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de Raison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch, Présidence : Yves Boulouge, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F (donnant droit aux deux numéros annuels de Droit et Liberté où paraît un dossier de 8 pages réalisé par le C.L.E.P.R.), cette cotisation minimale étant portée à 5 F pour les abonnés de Droit et Liberté.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboullène, 56, rue Lamarck, Paris-18^e, avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Baboullène, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).



Dessins réalisés par deux élèves de 5 ans et 3 ans 1/2.
— Nègresse, nègresse !
— Et vous, blanc-bec !
— Ne vous disputez pas. Chacun à sa couleur de peau.